Réserve Naturelle
BAIE DE L'AIGUILLON

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Evaluation intermédiaire du plan de gestion 2013-2022

Septembre 2018

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

LPO

Réserves Naturelles de la baie de l'Aiguillon
(Vendée et Charente-Maritime)

Evaluation intermédiaire du plan de gestion 2013-2022

Septembre 2018

PROVISOIRE

Rédaction : Frédéric CORRE, Régis GALLAIS, Jean-Pierre GUERET, Sylvain HAIE, Emmanuel JOYEUX, Olivia MERCIER

PREAMBULE

Aire d'importance internationale pour l'hivernage et la migration de nombreux oiseaux d'eau, la baie de l'Aiguillon a été classée en Réserves Naturelles Nationales en 1996 pour la partie vendéenne et en 1999 pour la partie charentaise. L'Etat a confié la gestion de ces espaces à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Bien que la baie soit protégée par deux réserves différentes, un seul plan de gestion (2013 -2022) a été validé.

Le présent document est une évaluation de ce plan de gestion à mi-parcours (5 ans). Le document dresse un bilan, action par action, en présentant l'état d'avancement, les perspectives ainsi que le temps consacré à chacune des actions par rapport au temps initialement prévu par le plan de gestion.

Le programme LIFE Baie de l'Aiguillon a occupé une grande partie du temps du personnel de la réserve tant pour la phase de préparation que pour la phase opératoire. Néanmoins, l'enjeu est de répondre à de grandes orientations du plan de gestion, actions déterminantes pour la baie de l'Aiguillon tant d'un point de vue scientifique (actions A5 et A6 du LIFE) qu'opérationnel (action C1 et C3).

PROVISOIRE

SOMMAIRE

PREAMBULE 1

SOMMAIRE 3

1. SUIVI ADMINISTRATIF ET GESTION DU PERSONNEL (MS) 7

MS1 – Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais poitevin 10

MS2 – Participer à la commission Inter-SAGE du Marais poitevin 10

MS3 – Suivre la convention de gestion des prés salés avec les DDTM 17 et 85 10

MS4 – Participer aux comités de pilotage « mizottes » 10

MS5 – Participer au comité de gestion du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis 11

MS6 – Participer aux comités géographiques du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis 11

MS7 – Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon 11

MS8 – Participer aux comités de pilotage des sites naturels du Marais poitevin (RNN, RNR, etc.) 11

MS9 – Participer au COPIL MAE « Marais poitevin » 12

MS10 – Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon 12

MS11 – Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage 12

MS12 – Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valorise localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale 12

MS13 – Encadrement des stagiaires et vacataires 12

MS14 – Formation du personnel de la réserve 13

MS15 – Réunion interne LPO 13

MS16 – Entretien des locaux et du matériel (selon SME) 13

MS17 – Réunion interne ONCFS 13

MS18 – Assurer la rédaction du plan de gestion 14

MS19 – Réaliser l'évaluation du plan de gestion 14

MS20 – Assurer le suivi budgétaire des Réserves Naturelles 14

MS21 – Participer au conseil scientifique de la RNN 14

MS22 – Activer la procédure d'alerte et de gestion en cas d'urgence submersion 15

MS23 – Rédiger le règlement intérieur des locaux de la RNN 15

MS24 – Assurer le référencement informatique de toutes les archives de la RN afin de pouvoir les mobiliser rapidement en cas de besoin 15

MS25 – Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés 15

MS26 – Rédiger le rapport annuel d'activités et assurer la saisie dans la base de données ARENA 15

MS27 – Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières 16

MS28 – Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon 16

MS29 – Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay 16

PROVISOIRE

MS30 – Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) 17
MS31 – Participer au comité de pilotage du site de la Prée Mizottière 17
MS32 – Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière 17
MS33 – Participer aux réflexions visant à établir des connexions biologiques entre la baie et le marais intérieur 18
MS34 – Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration) 18
MS35 – Participer au Forum des Aires Marines Protégées 18
MS36 – Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France 18
MS37 – Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides 18
MS38 – Assurer des interventions en colloque, séminaire 19
MS39 – Participer à la rédaction d'articles scientifiques 19
MS40 – Rédiger des articles de vulgarisation 19
MS41 – Assurer une synthèse des données hydrauliques 20
MS42 – Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin 20
MS43 – Participer à l'observatoire « Patrimoine Naturel Littoral » de Réserves Naturelles de France 20
MS44 – Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques 21
MS45 – Préciser, si nécessaire, les limites du DPM 21
2. PRESTATION D'ACCUEIL ET D'ANIMATION (PA, CC) 22
PA1 – Réaliser des animations pédagogiques « grand public » 23
PA2 – Réaliser des animations auprès des écoles locales 23
PA3 – Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement 24
CC1 – Entretenir des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information 24
CC2 – Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement 25
CC3 – Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication 25
CC4 – Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public 26
CC5 – Etudier la faisabilité d'un point d'accueil de la RNN 26
CC6 – Participer au réseau RENET (Réseau des Animateurs Nature en Marais poitevin) 26
CC7 – Contribuer au fonctionnement du pôle des espaces naturels du Marais poitevin 27
CC8 – Participer aux programmations des activités des OTSI locaux 27
3. PRESTATION DE CONSEILS, ETUDES ET INGENIERIE (EI) 28
EI1 – Suivi de la migration prénuptiale de la Barge à queue noire 29
4. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (SP) 30
SP1 – Surveiller les activités de pêche maritime 31
SP2 – Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé 31
SP3 – Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon 32
SP4 – Coordonner les différents services de l'ONCFS 33
SP5 – Assurer la police de la chasse en bordure de réserve 33
SP6 – Gérer (accompagner) les autorisations de travaux et d'activités 33
SP7 – Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN 33
SP8 – Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000 34

PROVISOIRE

SP9 – Proposer une stratégie d'action aux parquets, la faire valider par les procureurs et la formaliser, le cas échéant, par convention entre le gestionnaire et les parquets 17 et 85 34

SP10 – Participer aux plans de contrôle départementaux 34

5. INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE NATUREL (IP,CI) 35

CI1 – Entretenir les passages agricoles et voie d'accès 36

CI2 – Gérer le balisage réglementaire de la RN 36

CI3 - Mettre en place et entretenir les structures d'équipements pastoraux et les ouvrages hydrauliques 36

IP1 – Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées 36

IP2 – Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés) 38

IP3 – Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion 39

IP4 – Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons, épaves…) 39

IP5 – Contribuer au franchissement des ouvrages hydrauliques pour l'ichtyofaune (par des dispositifs de franchissement piscicole, des manœuvres des ouvrages…) 39

IP6 – Tester des zones de non fauche le long des rigoles 40

IP7 – Assurer la maintenance de la protection de dunes de la pointe de l'Aiguillon 41

IP8 – Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia…) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon 42

IP9– Permettre le nettoyage des chardons 42

6. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL (CS) 43

CS1 – Poursuivre l'inventaire de la faune benthique et assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF 44

CS2– Cartographier les groupements phytosociologiques du pré salé (carte de végétation) et des dunes 44

CS3 - Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée 45

CS4 – Mesurer l'intérêt des prés salés et l'impact de la gestion sur la nourricerie de poissons 46

CS5 – Suivre la végétation (structure, composition) des prés salés, des dunes et des roselières 47

CS6 – Suivre le dérangement sur les oiseaux d'eau 47

CS7 – Assurer le comptage mensuel des oiseaux d'eau 48

CS8 – Suivre l'évolution de la végétation des digues 50

CS9 – Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux 50

CS10 – Suivre la salinité 51

CS11 – Suivre la qualité de l'eau 51

CS12 – Suivre les débits 52

CS13 – Suivre la progression de la sédimentation 53

CS14 – Suivre photographiquement le paysage 53

CS15 – Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Œnanthe de Foucaud 54

CS16 – Suivre les populations de micromammifères 54

CS17 – Inventorier les oiseaux nicheurs 55

CS18 – Suivre la migration prénuptiale du Courlis corlieu 57

CS19 – Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants 57

CS20 – Suivre la migration postnuptiale à la pointe de l'Aiguillon 58

CS21 – Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact 58

PROVISOIRE

CS22 – Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF 59
CS23 – Assurer le programme STOC - EPS 59
CS24 – Assurer le programme « prairie de fauche » de l'ONCFS 59
CS25 – Assurer la réalisation du programme ACROLA 59
CS26 – Tester et assurer le programme Halte Migratoire 61
CS27 – Assurer un ILA « orthoptères » 61
CS28 – Suivre la population de Spartine anglaise 61
CS29 – Suivre les populations de moustique et l'impact des traitements 63
CS30 – Poursuivre l'inventaire de l'ichtyofaune 63
CS31 – Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles 63
CS32 – Poursuivre l'inventaire des arthropodes 65
CS33 – Inventorier les algues (macro & micro), mousses, lichens et champignons 65
CS34 – Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux – RNF 65
7. LES ACTIVITES DE RECHERCHE (PR) 67
PR1– Evaluer l'influence du bassin versant sur l'environnement côtier 68
PR2 – Modéliser le fonctionnement sédimentaire de la réserve naturelle 68
PR2 – Modéliser le fonctionnement sédimentaire de la réserve naturelle 68
PR4 – Evaluer la capacité du Marais poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés 69
PR5 – Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière 70
PR6 – Participer aux programmes de recherche visant à la compréhension du fonctionnement de la baie de l'Aiguillon 71
8. GESTION DES DONNEES 72
CONCLUSION ET PERSPECTIVES 73

PROVISOIRE

1. Suivi administratif et gestion du personnel (MS)

PROVISOIRE

Les ressources humaines

La direction de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon en Vendée est assurée par Nathalie Franquet, Déléguée Interrégionale Bretagne-Pays de la Loire de l'ONCFS. En Charente-Maritime, Christophe Bayou, Délégué Régional Nouvelle-Aquitaine assure la direction. Ils sont assistés dans cette mission par Yves Verilhac, Directeur Général de la LPO et par Ségolène Travichon, responsable du service « Espaces protégées » de la LPO.

Emmanuel Joyeux, en poste depuis 20 ans, est remplacé par Régis Gallais à partir de septembre 2018 au poste de conservateur de la réserve naturelle partie vendéenne (ONCFS). Frédéric Corre, conservateur de la partie Charentaise de la réserve naturelle depuis 2005 sera remplacé par Jean-Pierre Guéret en septembre 2018 (LPO). Sylvain Haie, employé par la LPO est le garde technicien de la réserve. Olivia Mercier est actuellement employée par la LPO en appui sur les actions du programme LIFE notamment (fin de contrat juin 2019).

La figure 1 et le tableau 1 représente la proportion moyenne du temps de travail des salariés permanents de la réserve depuis 2013. Le temps consacré au programme LIFE Baie de l'Aiguillon est intégré aux opérations du plan de gestion. Dans la description des actions qui va suivre, les opérations relatives au programme LIFE sont mentionnées.

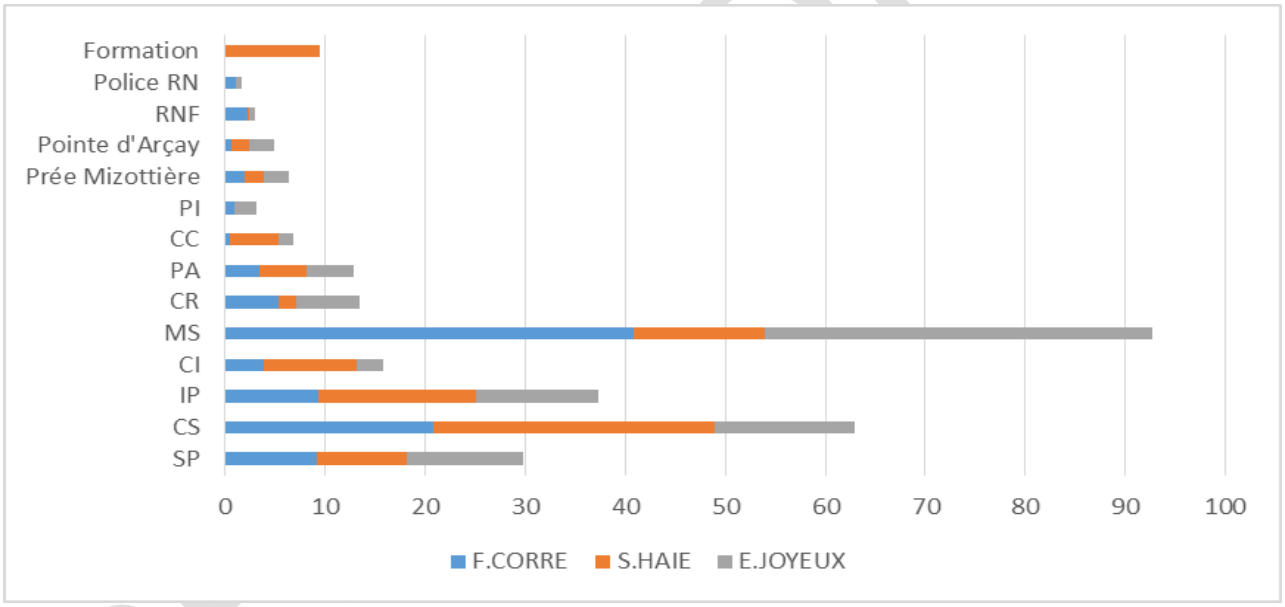

Figure 1 : Récapitulatif de l'activité du personnel de la réserve naturelle

Tableau 1: Tableau récapitulatif de l'activité du personnel de la réserve naturelle (en pourcentage %)

	Surveillance du territoire et Police de l'environnement (SP)	Connaissance et Suivi continu du patrimoine naturel (CS)	Intervention sur le Patrimoine naturel (IP)	Création et entretien des Infrastructures (CI)	Suivi administratif et gestion du personnel (MS)	Participation à la Recherche (CR)	Prestation d'accueil et d'Animation (PA)	Création d'outil de Communication et de pédagogie (CC)	Prestation de conseils, études et Ingénierie (PI)	Prée Mizottière	Pointe d'Arçay	RNF	Coordination Police RN	Formation
F.CORRE (%)	9,2	20,78	9,28	3,8	40,88	5,34	3,4	0,54	0,9	1,9	0,66	2,2	1,12	0
S.HAIE (%)	9	28,2	15,8	9,4	13	1,8	4,68	4,8	0,06	1,9	1,68	0,2	0	9,48
E.JOYEUX (%)	11,6	13,98	12,16	2,54	38,74	6,28	4,8	1,4	2,1	2,6	2,6	0,6	0,6	0

Les services départementaux de l'ONCFS (Vendée et Charente-Maritime) et les Brigades Mobiles d'Intervention de l'ONCFS (Poitou-Charentes-Limousin et Bretagne Pays de Loire) participent en appui technique à la gestion de ce site tout en poursuivant leur mission régalienne de police de la Nature. Les graphiques ci-dessous (Figure 2 et 3) récapitulent la participation (en nombre de jours) des différents services de l'ONCFS aux missions de la réserve naturelle depuis 2013.

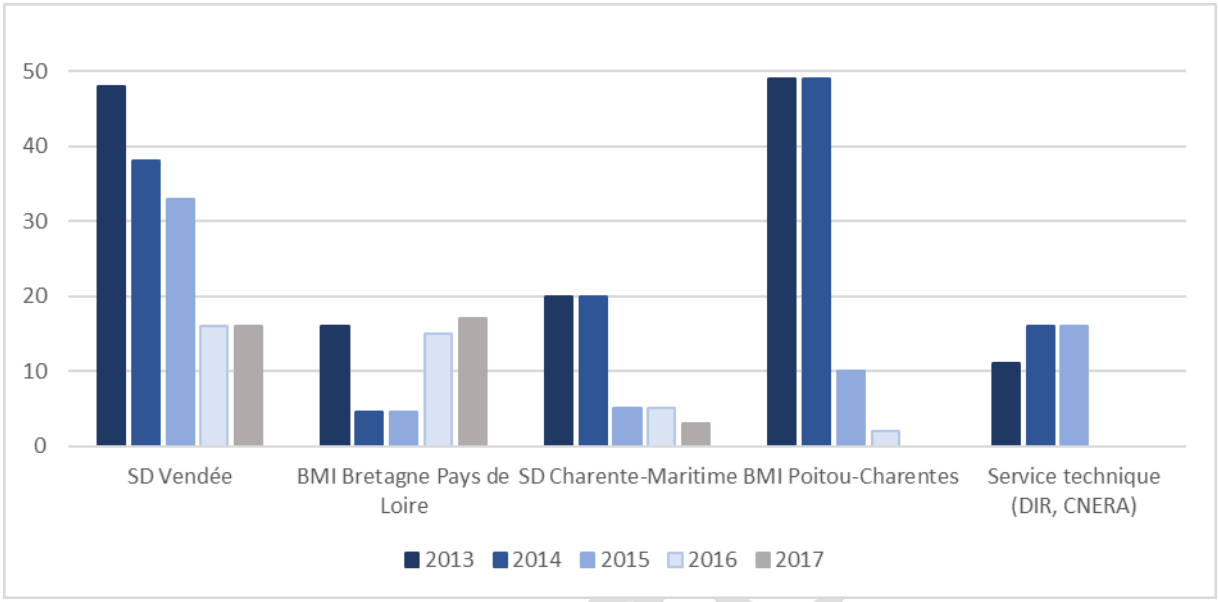

Figure 2 : Participation des différents services (nombre de jours) sur les missions de police de la réserve naturelle

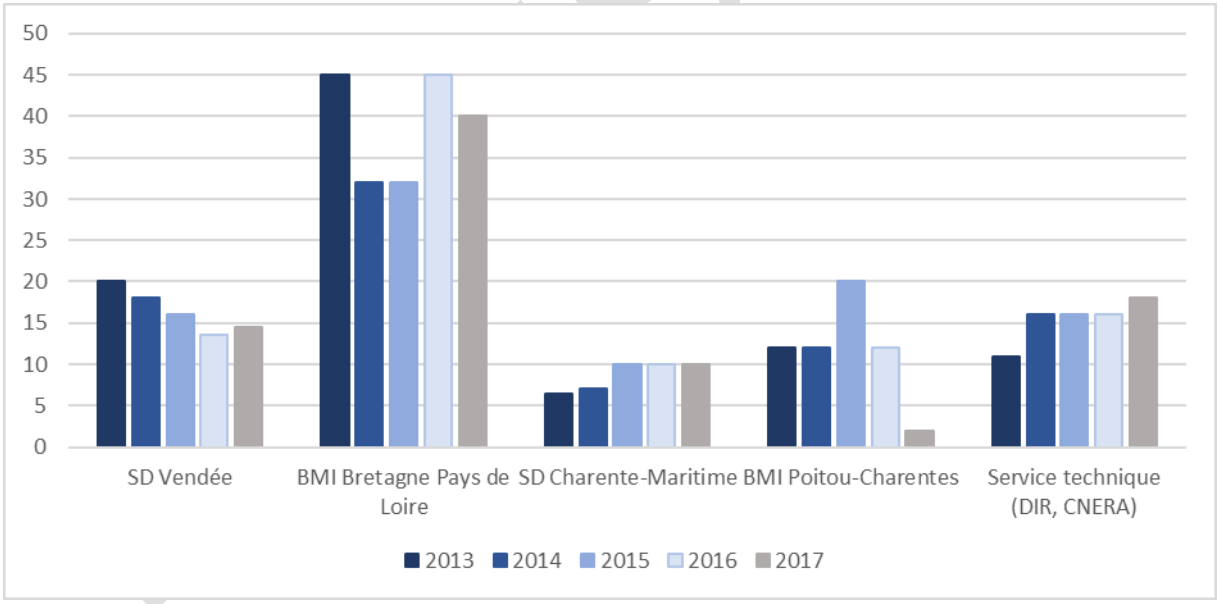

Figure 3 : Participation des différents services (nombre de jours) sur les missions de police de la réserve naturelle

La LPO France assure la coordination de la base de données partagées SERENA sur les réserves naturelles de Charente-Maritime et de Vendée.

La LPO « Marais poitevin », la LPO « Vendée », la LPO « Charente-Maritime », la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée participent également à cette gestion à travers de comptages et de suivis écologiques.

MS1 – Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais poitevin

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	8	1	1	4	2					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	ONCFS	Fct

L'équipe de la réserve naturelle participe aux réunions du SAGE Vallée du Lay et de manière plus ponctuelle au SAGE Sèvre Niortaise. Depuis 2016, le projet LIFE a été présenté en CLE, notamment sur les actions qui concernent les suivis qualitatifs de l'eau en baie de l'Aiguillon.

MS2 – Participer à la commission Inter-SAGE du Marais poitevin

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	X	X	X	X	X
X	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	0	0	0	0	X	X	X	X	X

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	ONCFS	Fct

La coordination des 3 SAGEs du Marais poitevin est maintenant réalisée par l'Etablissement Public du Marais poitevin. Il n'y a donc plus de commission Inter-SAGE à proprement parlé. L'équipe de la réserve est néanmoins sollicité par l'EPMP en fonction des thématiques (exemple : contrat de marais).

MS3 – Suivre la convention de gestion des prés salés avec les DDTM 17 et 85

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	24	4	1	1					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	ONCFS	Fct

Les 2 conventions de gestion des prés salés ont été renouvelées en 2014 sur les 2 départements.

Rappelons que ces conventions permettent de confier par l'Etat la gestion agricole des prés salés à l'ONCFS. Elles autorisent le gestionnaire à attribuer les autorisations temporaires d'occupation du Domaine Public Maritime aux exploitants agricoles et à percevoir une redevance dont le montant est prioritairement destiné à la gestion des prés salés. Les sommes non dépensées au cours d'une année sont restituées à l'Etat. Ces conventions ont une durée de validité de 9 ans.

Cette opération intègre donc la gestion annuelle des autorisations (incluant les droits de passage) et le compte-rendu d'activités présenté aux services fiscaux.

MS4 – Participer aux comités de pilotage « mizottes »

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

Les comités de pilotage « mizottes » de Charente-Maritime et de Vendée se réunissent tous les ans.

PROVISOIRE

MS5 – Participer au comité de gestion du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	0	4	3	6					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

Le décret portant création du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a été signé le 15 mai 2015. Emmanuel JOYEUX a été nommé au comité de gestion du parc dans le collège des personnes qualifiées. A ce titre, il a participé à 3 comités de gestion en 2016 et 2 conseils de gestion et plusieurs groupes de travail en 2017.

MS6 – Participer aux comités géographiques du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	0	0	0	0.5					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

Le décret portant création du Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis prévoit la création de 3 comités géographiques pour traiter des sujets, projets ou activités dont les effets sur le milieu marin sont limités. La réserve naturelle est inclue dans le comité « littoral vendéen », à l'espace du parc naturel marin délimité par la bande côtière de 1,5 mille marins le long de la côte de la Vendée, incluant l'ensemble de la baie de l'Aiguillon. Ce comité « littoral vendéen » s'est réuni à 2 reprises, Emmanuel Joyeux y a participé.

MS7 – Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	0	0	1	4					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

Action LIFE

Depuis 2016, cette opération a été intégrée à l'action LIFE. Elle concerne les travaux de renaturation de la pointe de l'Aiguillon portés par le PNR du Marais poitevin. En 2017, le Syndicat mixte bassin du Lay a, par ailleurs, contacté les gestionnaires de la réserve naturelle pour élaborer un plan d'aménagement d'ensemble comprenant le polder ostréicole et la pointe de l'Aiguillon. Ce projet pourra s'intégrer dans le cadre des mesures compensatoires de rénovation des digues (liées au PAPI du bassin du Lay).

MS8 – Participer aux comités de pilotage des sites naturels du Marais poitevin (RNN, RNR, etc.)

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	3	0	1	1.5	2					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

L'équipe de la réserve naturelle participe aux comités consultatifs de la RNN Michel Brosselin- Saint Denis du Payré, de la RNN de la Casse de la Belle Henriette et de la RNR de Choisy.

PROVISOIRE

MS9 – Participer au COPIL MAE « Marais poitevin »														
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	2	4	2	0.5									
L'équipe de la réserve participe au COPIL MAE du Marais poitevin, piloté par l'EPMP.														

MS10 – Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon														
Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	1									
L'équipe de la RNN participe aux conseils de mouillage de Chenal Vieux et de l'Epine et veille à ce que la réglementation de la réserve soit respectée.														

MS11 – Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	0.5	0.5	0.5	0.5									
Emmanuel Joyeux a participé tous les ans depuis 2013 à une Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage de Vendée.														

MS12 – Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valorise localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale														
Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	0.5									
L'entretien des digues est une problématique cruciale et intégrée dans les PAPI. Cette action est susceptible à la fois d'avoir un impact environnemental mais aussi de recréer des corridors à proximité de la baie de par les compensations environnementales générées. C'est dans cette optique que les gestionnaires de la RNN se sont impliqués notamment auprès du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize pour assurer un inventaire préalable de l'avifaune nicheuse le long du Canal de Luçon (et ce en lien avec les inventaires réalisés en baie de l'Aiguillon) de 2014 à 2016 ainsi que pour assurer un suivi ponctuel de la végétation des digues autour de la baie de l'Aiguillon en 2017. Le gestionnaire de la réserve est aussi force de conseil dans l'aménagement de ces zones humides périphériques.													

MS13 – Encadrement des stagiaires et vacataires														
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	15	15	15	15	15									

PROVISOIRE

Depuis 2013, la réserve naturelle accueille 3 stagiaires par an en moyenne, de 15 à 26 ans, du stage de découverte professionnelle au stage de master 2.

MS14 – Formation du personnel de la réserve

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	10	7	0	21	154					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

L'équipe de la réserve naturelle participe régulièrement à différentes formations : inspecteur de l'Environnement, protocole de surveillance « fonction de nourricerie des prés salés » pour l'ichtyofaune, intervention sur les véhicules terrestres à moteur, POSTGRE, POSTGIS, méthode de suivi des espèces, traitement et analyse des données de terrain, SIG…

MS15 – Réunion interne LPO

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	4	5	3	3					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

Frédéric Corre et Sylvain Haie participent tous les ans à différentes réunions internes LPO, notamment les réunions du service « Espaces protégés » de l'association.

MS16 – Entretien des locaux et du matériel (selon SME)

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	22	22	20	20					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

L'entretien des locaux et du matériel est réalisé en partie par l'équipe de la réserve naturelle. Cela concerne principalement l'entretien du bateau, de l'outillage et le suivi de l'entretien des véhicules. Concernant les locaux, cela concerne le réaménagement du laboratoire et l'entretien des bureaux, de l'atelier et le suivi de la chaudière (notamment vidange régulière du cendrier) et de la VMC double flux.

L'entreprise de nettoyage SPS assure l'entretien courant des locaux.

MS17 – Réunion interne ONCFS

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	7	7	4	4					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

Cette opération regroupe différents types d'activités d'Emmanuel Joyeux :

- Entraînement au tir et gestes techniques,
- Participation à la politique de l'Etablissement en matière d'Espaces Protégés.

PROVISOIRE

MS18 – Assurer la rédaction du plan de gestion

Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
												Temps réalisé (jours/an)		
Action non prévue	Années													
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				

Le plan de gestion sera de nouveau rédigé en 2022.

MS19 – Réaliser l'évaluation du plan de gestion

Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
					60					60		Temps réalisé (jours/an)		
Action réalisée	Années													
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
					0									

Le présent document constitue l'évaluation intermédiaire du plan de gestion.

MS20 – Assurer le suivi budgétaire des Réserves Naturelles

Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20		Temps réalisé (jours/an)		
Action réalisée	Années													
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	20	20	20	20	30									

Le suivi quotidien des budgets de la réserve naturelle est assuré par les 2 conservateurs.

- Le suivi budgétaire global de la réserve naturelle charentaise est assuré par le service comptable de la LPO France, coordonné par la chef du service « Espaces Protégés »,
- Le suivi budgétaire global de la réserve naturelle vendéenne est assuré par Direction Interrégionale Bretagne Pays de Loire de l'ONCFS, en lien avec la Direction des Affaires Financières – Département Recette et partenariat de l'établissement.

La mise en place d'un programme LIFE a mobilisé de manière très importante le personnel de la réserve en 2016 et 2017. En effet, des outils de suivi de temps de personnel ont été mis en place pour le rapportage auprès de la Commission Européenne. De même, plusieurs marchés publics et consultations ont été publiés cette année (balise GPS, analyse d'eau, action crassat…). Le temps consacré à cette rédaction est très important mais nous l'avons rattaché aux opérations en elles-mêmes. Seul le temps consacré aux affaires globales du LIFE est indiqué dans cette opération.

MS21 – Participer au conseil scientifique de la RNN

Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		Temps réalisé (jours/an)		
Action réalisée	Années													
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	4	4	0	1									

Les 2 conservateurs participent au conseil scientifique de la réserve naturelle quand les points abordés concernent la réserve naturelle.

PROVISOIRE

MS22 – Activer la procédure d'alerte et de gestion en cas d'urgence submersion

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	0	0	0	0					

Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	Temps réalisé (jours/an)		

Le protocole de mise en sécurité du matériel de la réserve a été mis en œuvre à 4 reprises depuis 2012 notamment lors des alertes « oranges » avec évacuation ou mise en sécurité du matériel optique et électrique.

MS23 – Rédiger le règlement intérieur des locaux de la RNN

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	0	0	0	0					

Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	Temps réalisé (jours/an)		

Ce document a été rédigé en 2013 et ne nécessite pas de mise à jour.

MS24 – Assurer le référencement informatique de toutes les archives de la RN afin de pouvoir les mobiliser rapidement en cas de besoin

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	20	20	20	0	0					

Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	Temps réalisé (jours/an)		

Le référencement des divers articles scientifiques, revues et livres acquis par la réserve naturelle est un travail important qui permet ensuite de les réutiliser au besoin. Ce travail est assuré principalement par le poste de secrétariat. En 2015, un important travail de référencement de toute la documentation numérique a été réalisé sous Zotero, logiciel de gestion de références. Ainsi plus de 1000 documents ont été référencés.

Il est indispensable pour le personnel de la réserve de continuer à alimenter régulièrement la base Zotero.

MS25 – Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	3	60	60	5	0					

Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	Temps réalisé (jours/an)		

Certains projets nécessitent la recherche de financement complémentaire (projet ne pouvant pas être financé par le budget de fonctionnement des RN). L'obtention du programme LIFE s'inscrit dans cette démarche. Notons aussi le financement du volet quantitatif du programme « eau » par l'EPMP via un financement de l'agence de l'eau Loire Bretagne, à hauteur de 100 000 €.

MS26 – Rédiger le rapport annuel d'activités et assurer la saisie dans la base de données ARENA

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	10	15	10	10	10					

Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	Temps réalisé (jours/an)		

PROVISOIRE

ARENA sera vraisemblablement remplacé par l'application GRENAT. Emmanuel JOYEUX a participé à un groupe de travail ministériel à ce sujet en 2016. Depuis, aucun outil n'est mis en place.

Un rapport d'activité est rédigé tous les ans par le personnel de la réserve. Depuis 2016, il se présente sous la forme d'un bilan, action par action. Ce document, plus synthétique, permet d'améliorer la correspondance avec le plan de gestion.

MS27 – Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	4	2	2	2					

Période : Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui : RNN

Coût : Fct

Avec les Comités Régionaux de la Conchyliculture, les contacts ont principalement concerné l'enlèvement des gisements d'huîtres japonaises et la qualité de l'eau, actions relevant du programme LIFE. Depuis 2016, le CRC « Pays de Loire » invite les gestionnaires lors de restitutions du programme CAPMOULE. Les gestionnaires sont également associés au comité de pilotage du GALPA à la Rochelle et parfois, au comité de pilotage « baie de l'Aiguillon ».

MS28 – Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	6	6	2	2					

Période : Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui : RNN

Coût : Fct

Les contacts sont réguliers avec les Association Syndicales de Marais et les syndicats mixtes en charge de la gestion de l'eau, notamment dans le cadre du contrat de marais de l'ASA de Champagné-les-Marais. Emmanuel Joyeux a participé régulièrement à la CLE SAGE du Lay et a présenté l'action LIFE à la CLE Sèvre Niortaise.

MS29 – Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	3	3	2	2					

Période : Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui : RNN

Coût : Fct

La réserve de la pointe d'Arçay (cogérée par l'ONCFS et par l'ONF) est un des reposoirs principaux de la baie de l'Aiguillon pour les oiseaux d'eau. De plus, le pré salé de la pointe d'Arçay constitue un témoin intéressant puisqu'il n'a jamais été exploité par l'homme. Cela constitue donc un point de comparaison intéressant avec le fonctionnement des prés salés de la baie de l'Aiguillon en ce qui concerne le rôle de nourricerie pour les poissons ou pour la nidification des oiseaux.

L'activité du personnel de la RNBA concerne l'analyse des effectifs d'oiseaux d'eau, le suivi de la héronnière, le dénombrement des nids de Milan noir, ponctuellement le dénombrement des couples de Gravelot à collier interrompu et plus ponctuellement à renforcer les équipes en place pour des suivis demandant de la main d'œuvre (exemple : pêche scientifique).

PROVISOIRE

MS30 – Participer à la définition et à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)

Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	3	4	3	2									

L'équipe de la réserve naturelle participe aux réunions concernant les PAPIs des 3 syndicats de la baie de l'Aiguillon.

MS31 – Participer au comité de pilotage du site de la Prée Mizottière

Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	1	0	3	5									

Action LIFE

Le site de la Prée Mizottière est une propriété du Conservatoire du Littoral, où va se concentrer de nombreuses actions de valorisation et de gestion, programmées dans le cadre du LIFE.

Ce comité de pilotage est donc fondu avec celui du LIFE depuis 2016. Il se réuni plusieurs fois par an ainsi que diverses réunions de préparations des actions LIFE (RTE, Chambre d'Agriculture…).

MS32 – Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière

Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	9	10	18	15	15									

Depuis 2013, l'équipe de la réserve naturelle participe sur la Prée Mizottière aux comptages d'oiseaux d'eau, aux suivis des passereaux nicheurs et à la gestion des niveaux d'eau sur la zone à vocation environnementale. Ces suivis sont complémentaires à ceux réalisés en baie de l'Aiguillon.

Depuis 2016, le LIFE intègre une action de gestion hydraulique avec l'installation de nouveaux ouvrages, un retrait d'une digue à la mer, l'implantation de points d'observation de la faune et des suivis écologiques liés.

Ce programme n'est pas sans impact notamment sur l'activité agricole de la ferme. Aussi, un minimum de suivis et de concertation est nécessaire pour permettre sa bonne réalisation. Le Conservatoire du littoral prévoit également de formaliser la gestion de la Prée Mizottière par le biais de « fiches actions » fixant les rôles de chacun des acteurs du site et le calendrier prévisionnel. Le suivi des passereaux nicheurs et des amphibiens dans le cadre du LIFE sont réalisés depuis 2016 (cf. CS31).

PROVISOIRE

MS33 – Participer aux réflexions visant à établir des connexions biologiques entre la baie et le marais intérieur

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Action partiellement réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	6	0	0	0	0					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

Cette action est liée aux suivis et au maintien des franchissements piscicoles en pourtour de la baie de l'Aiguillon (IP5).

MS34 – Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Action partiellement réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	0.5	1	0	0					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

L'objectif de cette action est de pérenniser le partenariat entre le Conservatoire du littoral et les gestionnaires de la réserve naturelle sur le site de la Prée Mizottière via une convention. Une convention entre l'ONCFS et le Conservatoire du littoral devrait être signée d'ici la fin de l'année 2018 pour légitimer l'action des gestionnaires de ce site.

Conservatoire du littoral

MS35 – Participer au Forum des Aires Marines Protégées

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	6	2	0	0					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

Les gestionnaires participent régulièrement au forum des aires marines protégées et aux ateliers des façades des AMP. En 2018, l'action C1 du LIFE sur l'expérimentation de l'enlèvement des crassats a été présentée par Frédéric Corre aux rencontres de façades des gestionnaires d'AMP.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

MS36 – Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	6	2	0	3					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

L'équipe de la réserve participe régulièrement au congrès des réserves, assemblées générales, groupe de travail (littoral, police…). Frédéric CORRE est coordinateur du pôle « littoral » de RNF et de ce fait membre du comité de pilotage de la commission « patrimoine naturel » de RNF.

Réserves Naturelles DE FRANCE

MS37 – Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	6	6	7	15					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

PROVISOIRE

Sylvain HAIE et Emmanuel JOYEUX en tant que correspondant PELAGIS (échouage mammifères marins) sont intervenus sur 60 échouages depuis 2014 sur une zone géographique allant de Saint-Hilaire de Riz à la Faute-sur-Mer.

MS38 – Assurer des interventions en colloque, séminaire														
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	4	10	0	1	2									

L'équipe de la réserve naturelle intervient régulièrement dans des conférences, séminaires ou formation ATEN. Le programme LIFE renforce les interventions liées au programme d'actions.

MS39 – Participer à la rédaction d'articles scientifiques														
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	4	10	0	1	2									

Articles scientifiques parus depuis 2013 :

GODET (L.), POURINET (L.), JOYEUX (E.), VERGER (F.) 2015 – Dynamique spatiale et usage des schorres de l'Anse de l'Aiguillon de 1705 à nos jours. Enjeux de conservation d'un patrimoine naturel littoral marin. *CYBERGEO (2015).*

JOYEUX (E.), BLANCHET (R.), HAIE (S.), CARPENTIER (A.) 2014 – La gestion des prés salés de la baie de l'Aiguillon : vers une approche plus fonctionnelle. *Faune Sauvage 302 (2014) : 38-43.*

JOYEUX (E.), CARPENTIER (A.), CORRE (F.), GOUIN (A.), HAIE (S.), LEGUAY (A.), PETILLON (J.) 2013. L'intérêt des prés salés de la baie de l'Aiguillon comme zone de nourricerie pour les poissons. Poster.

JOYEUX, E., CARPENTIER, A., CORRE, F., HAIE, S., & PETILLON, J. (2017). Impact of salt-marsh management on fish nursery function in the bay of Aiguillon (French Atlantic coast), with a focus on European sea bass diet. *Journal of Coastal Conservation, 1-10.*

JOYEUX (E.), GUERET (J.-P.), TROLLIET (B.), TEXIER (A.) 2014 – Evolution des stationnements de la Barge à queue noire en période prénuptiale dans le Marais poitevin. *Alauda 3 (2014) : 233-240.*

PHILIPPE (A.), PLUMEJEAUD-PERREAU (C.), JOURDE (J.), PINEAU (P.), LACHAUSSEE (N.), JOYEUX (E.), CORRE (F.), DELAPORTE (P.), & BOCHER (P.). 2017. Building a database for long-term monitoring of benthic macrofauna in the Pertuis-Charentais (2004-2014). *Biodiversity Data Journal 5 (janvier): e10288.*

ROBIN (F.), MEUNIER (F.), JOYEUX (E.) et CORRE (F). 2015. Site and prey selection by wintering Black-Tailed Godwit *Limosa limosa islandica* feeding on seagrass beds and bare mudflats on the Central Atlantic Coast of France. *Revue d'Ecologie (Terre et Vie), Vol. 70 (2) : 134-147*.

MS40 – Rédiger des articles de vulgarisation														
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	5	2	0	3									

Articles de vulgarisation parus depuis 2013 :

PROVISOIRE

JOYEUX (E.) 2014 – Défense côtière et réserve naturelle : gérer le paradoxe. *Espaces Naturels 46 (2014) : 32-33.*

JOYEUX (E.), CORRE (F.), HAIE (S.) 2015 – Une étude du rôle du pré salé pour les poissons. *L'Oiseau Magazine 120 (2015) : 34pp.*

CORRE (F.), PERROTIN (B.) 2017 – La baie de l'Aiguillon entre terre et mer. *L'Oiseau Magazine 128 (2017).*

Depuis 2017, dans le cadre du programme LIFE, le personnel de la réserve réalise des lettres d'informations, disponibles sur le site du LIFE :

https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiguillon/

MS41 – Assurer une synthèse des données hydrauliques

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	0	0	0	0					

Période Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui RNN

Coût Fct

Action LIFE

Ce travail est repris dans les opérations CS10, CS11 et CS12.

MS42 – Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	10	10	4	2					

Période Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui RNN

Coût Fct

L'ONCFS en tant que co-gestionnaire de la RNN de la baie de l'Aiguillon assure la coordination des suivis ayant trait aux limicoles et aux anatidés hivernants et migrateurs de l'observatoire du patrimoine naturel piloté par le Parc Naturel Régional du Marais poitevin. Cette opération intègre la participation du personnel de la RNN aux réunions annuelles.

MS43 – Participer à l'observatoire « Patrimoine Naturel Littoral » de Réserves Naturelles de France

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	3	2	7.5					

Période Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui RNN

Coût Fct

La participation de l'équipe de la réserve naturelle à cet observatoire se fait sur plusieurs niveaux :

- Participation au protocole « Fonctions écologiques des prés salés pour les poissons » par la réalisation de pêches scientifiques tous les 2 ans sur 3 points des prés salés de la baie l'Aiguillon ainsi que sur la pointe d'Arçay,
- Transmission des données de comptages « limicoles » pour l'observatoire des limicoles côtiers de RNF,
- Participation au protocole « Habitats benthiques intertidaux » par la réalisation de prélèvement annuel de sédiment sur 6 points de la réserve naturelle ainsi que le traitement de ceux-ci par une prestation auprès de Jérôme Jourde, benthologue.

PROVISOIRE

Frédéric CORRE assure depuis novembre 2016 l'animation de l'observatoire « patrimoine naturel littoral » de RNF-AFB. Emmanuel JOYEUX assure l'animation de la thématique « prés salés » au sein du même observatoire.	

MS44 – Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques

Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	0									

Le gestionnaire de la réserve naturelle travaille avec l'EID depuis 3 ans (17 et 85) dans le cadre d'un protocole de suivi des gîtes larvaires et de capture de moustiques adultes (suivi des espèces présentes et évaluation des nuisances). Chaque année, ce suivi a fait l'objet d'une convention en Charente-Maritime qui détaille les modalités d'intervention :

- Prospections larvaires et captures de moustiques adultes. Les prospections se font après les grandes marées sur les mizottes de Champagné les Marais, Triaize et Esnandes. Un calendrier des prospections est établi au préalable,
- Déplacements en véhicule à l'intérieur du site prohibés,
- Pas d'intervention de traitement.

MS45 – Préciser, si nécessaire, les limites du DPM

Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action partiellement réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	0	0	0	0									

Cette action n'a été effectuée qu'en 2013. Une délimitation sur l'ensemble de la baie sera néanmoins souhaitable.

PROVISOIRE

2. Prestation d'accueil et d'animation (PA, CC)

PROVISOIRE

PA1 – Réaliser des animations pédagogiques « grand public »														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	5	10	10	4	5.5									

Depuis 2013, ce sont en moyenne plus de 450 personnes par an qui sont accueillies sur la réserve dans le cadre d'animations.

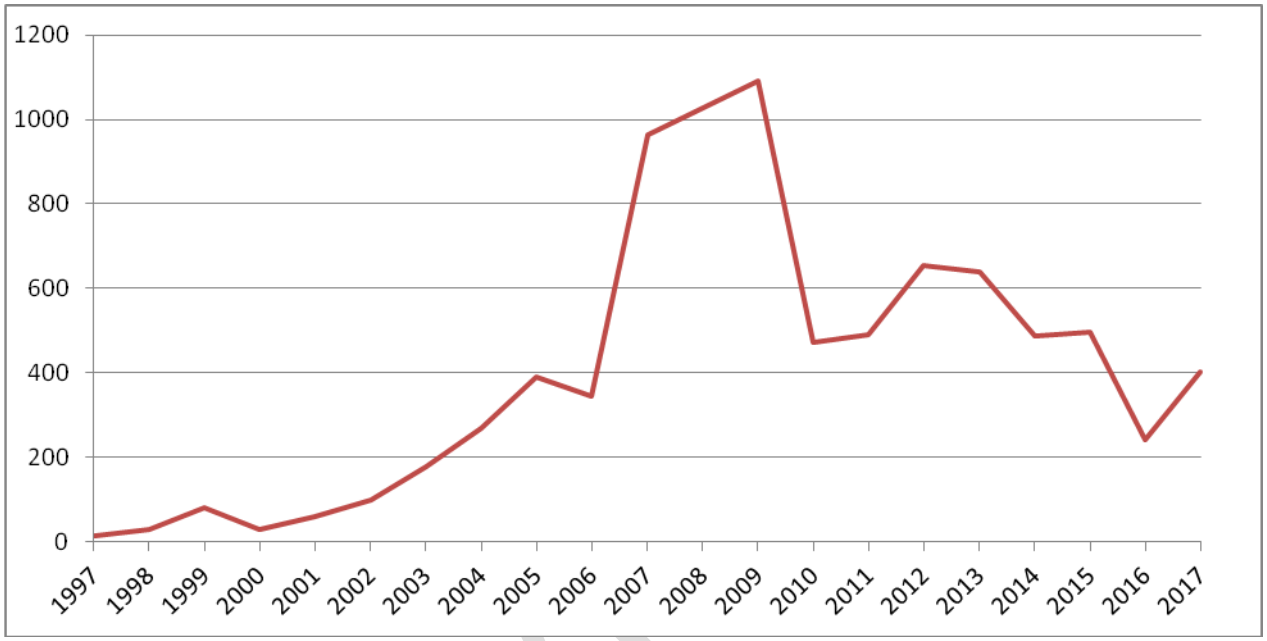

Figure 4 : Evolution du nombre de personnes accueillies par les permanents de la réserve entre 1997 et 2017

Ces animations grand public visent avant tout à faire connaître la réserve naturelle et son patrimoine naturel aux habitants riverains de la baie de l'Aiguillon. Le programme annuel est défini avec les offices de tourisme des communes riveraines de la réserve naturelle (Office de tourisme des Iles du Marais poitevin, Office de tourisme de l'Aiguillon sur Mer, Office de tourisme du Pays Né de la Mer, Maison de la baie du Marais poitevin).

Dans le cadre du programme LIFE, des animations et conférences sont organisées régulièrement (en lien avec le centre Beautour, l'ECOLE de la mer…). Un premier colloque sur l'adaptation des marais littoraux au changement climatique est organisé par le PNR Marais poitevin et le forum des marais atlantiques, les 27, 28 et 29 novembre 2018 à la Rochelle. Un deuxième colloque sera organisé par la LPO en 2019 sur les résultats de l'expérimentation d'enlèvement d'anciennes structures conchylicoles et amas d'huîtres japonaises.

PA2 – Réaliser des animations auprès des écoles locales														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	0	0	0.5	0									

Les animations auprès des écoles locales ne sont réalisées que ponctuellement et sur demande. Certaines années, des animations sont réalisées auprès des enfants d'écoles locales en appui à la LPO Vendée.

PROVI

Dans le cadre du programme LIFE Baie de l'Aiguillon, un carnet de terrain pédagogique à destination des 10-12 ans sera réalisé courant 2018 puis fera l'objet de partenariat avec des structures réalisant des animations à destinations des enfants (LPO Vendée, ECOLE de la mer, Maison de la Baie du Marais poitevin…) pour une utilisation en baie de l'Aiguillon.

PA3 – Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Annuelle		RNN	Fct
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	6.5	10	10	5	3									

Depuis 2013, l'équipe de la réserve naturelle a réalisé en moyenne 8 animations par an à destination de publics spécialisés (étudiants, administration, associations) pour, en moyenne, 205 personnes accueillies par an (Figure 5).

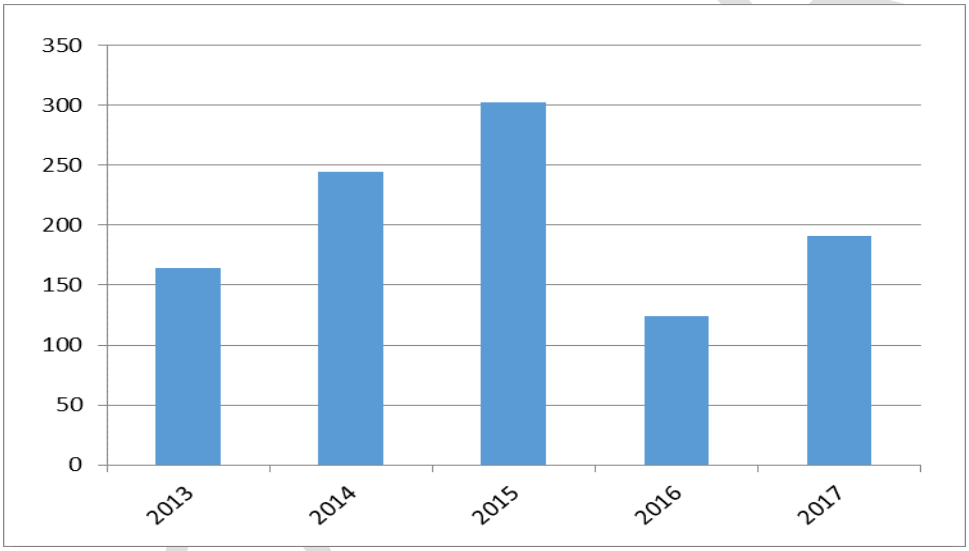

Figure 5 : Evolution du nombre de personnes accueillies sur la réserve dans le cadre de formation aux métiers liés à l'environnement

CC1 – Entretenir des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Annuelle		RNN	Fct
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	5	5	1	1	1									

En 2014, la création et la pose de panneaux pédagogiques a fait l'objet d'une convention entre le Parc Naturel du Marais poitevin et les gestionnaires (LPO et ONCFS). Onze panneaux d'informations ont été installés autour de la baie.

L'équipe de la réserve assure l'entretien et le remplacement des panneaux délimitant la réserve naturelle, (vandalisme, tempête, usure).

Dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon, un nouveau panneau d'information a été posé à la pointe de l'Aiguillon en février 2018.

PROJET

CC2 – Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement

Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	5	30	5	5									

Le site internet de la réserve a été refondu en 2015. En 2016, le site internet du LIFE ainsi qu'une page Facebook ont été créés. Le personnel de la réserve en lien avec le PNR Marais Poitevin se charge de la mise à jour et diffusion des informations.

L'adresse du site de la réserve naturelle : http://www.reserve-baie-aiguillon.fr/

L'adresse du site LIFE http://life.reserve-baie-aiguillon.fr

La page Facebook du LIFE https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon

CC3 – Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication

Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	0	0	0	15									

La stratégie de communication se met en place à travers le programme LIFE :

- Mise à disposition d'informations via le site internet et le Facebook (objectifs et résultats par action, lettre d'informations, documents de presse, photos, vidéos),
- D'avantage de communication sur les animations réalisées sur la réserve,
- Réalisation d'un film de présentation du programme LIFE (PNR Marais poitevin),
- Réalisation de lettres d'informations relatives aux différentes actions du LIFE,
- L'exposition « poses en baie de l'Aiguillon » mise à dispositions gratuitement depuis 2017,
- Conférences, colloques, soirée de présentation…
- Sortie de livre « Baie de l'Aiguillon » par Benoit Perrotin en septembre 2017,
- Réalisation d'un carnet de terrain pédagogique prévu pour 2018,
- Posters, plaquettes et autres outils de communication avant la fin du LIFE (2020).

Figure 6 : Livre « Baie de l'Aiguillon » et exposition « poses en baie de l'Aiguillon »

PROVISOIRE

CC4 – Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public

Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct+inv
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	0	6	6									

Action LIFE

Le programme LIFE intègre un volet important de vulgarisation auprès du grand public. Le centre Beautour a inauguré l'exposition « poses en baie de l'Aiguillon » de mars à juillet 2017 et le livre « Baie de l'Aiguillon » de Benoit Perrotin est paru aux éditions Hesse en septembre 2017.

A ce jour, quatre lettres d'informations ont été publiées sur le site internet du LIFE.

Elles permettent la présentation des actions A5, A6 et C1 auprès du grand public.

Ces dernières sont disponibles sur le site du LIFE :

https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiguillon/

Un carnet de terrain pédagogique à destination des 10-12 ans est en cours de préparation et sera édité en 2018.

Le personnel de la réserve naturelle s'est impliqué dans la préparation de ces différents outils.

CC5 – Etudier la faisabilité d'un point d'accueil de la RNN

Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui ?	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
				15					15					
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	4	0	0	0	0									

Cette action n'est pas réalisée. Néanmoins des aménagements sont prévus dans le cadre du LIFE sur le site de la Prée Mizottière notamment la création d'un point d'observation ornithologique.

CC6 – Participer au réseau RENET (Réseau des Animateurs Nature en Marais poitevin)

Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	1	1	1	1									

Les gestionnaires de réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon sont membres du réseau RENET (Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin) dont l'objectif est de valoriser et promouvoir les pratiques d'éducation à l'environnement en Marais poitevin, notamment au travers d'une charte. La réserve naturelle participe aux rencontres du réseau.

RENET MARAIS POITEVIN

PROVISOIRE

CC7 – Contribuer au fonctionnement du pôle des espaces naturels du Marais poitevin														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	0	0	0	0									

Le gestionnaire de la réserve n'est pas sollicité pour le fonctionnement de ce pôle.

Durant l'été 2018, l'exposition « poses en baie de l'Aiguillon » sera mise en place au pôle des espaces naturels du Marais poitevin.

CC8 – Participer aux programmations des activités des OTSI locaux														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	1	1	1	1									

Le programme d'animation grand public est réalisé avec les Offices de Tourismes de Chaillé les Marais, des Iles du Marais poitevin, de l'Aiguillon sur Mer et de celui du Pays d'Aunis-Marais poitevin (avec la Maison de la Baie du Marais poitevin). Pour formaliser les choses, une convention a été signée avec la Communauté de Communes du Pays né de la mer. Elle précise notamment le nombre d'animation à réaliser et les conditions de publicité.

PROVISOIRE

3. Prestation de conseils, études et ingénierie (EI)

PROVISOIRE

EI1 – Suivi de la migration prénuptiale de la Barge à queue noire													
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui ONCFS/LPO	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	30	20	20	17	20									

Le suivi de la migration prénuptial de la Barge à queue noire en Marais poitevin et Basses Vallées Angevines est réalisé tous les ans depuis 2013. Ce suivi est réalisé par la LPO49 et 85, la Fédération de Chasse 85 et 49 et l'ONCFS dans le cadre du plan d'action Barge à queue noire. Les sites comptabilisés pour le Marais poitevin sont : Nalliers, Triaize, Lairoux, Curzon, St-Benoist, Nouailles, Magnils-Reigniers, La Bretonnière, Angles, Longeville, Marais de Landelène, le Poiré sur Velluire, la Prée Mizottière, la Vacherie, Saint Denis du Payré et Choisy. Le personnel de la réserve effectue tous les comptages sur la Prée Mizottière et l'ensemble des sites 1 fois sur 3 (tous les 12 jours). Ce suivi est important car il permet de caractériser l'importance du Marais poitevin pour la sous-espèce *limosa*.

PROVISOIRE

4. Surveillance du territoire et police de l'environnement (SP)

PROVISOIRE

SP1 – Surveiller les activités de pêche maritime														
Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN/Ext	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	30	20	20	17	20									

Les missions « civelles » sont menées tous les hivers au niveau des écluses de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon. Elles concernent le braconnage « amateurs » ainsi que les infractions commises par des professionnels (pêche à moins de 50m des écluses). Elles sont réalisées en lien avec la Direction Départementale des Territoires et de la mer et réunissent plusieurs services : AFB, ONCFS (SD85, SD17, BMI), Gendarmerie Maritime, ULAM (17 et 85). Cette activité qui se déroule de nuit, peut être chronophage et mobilise beaucoup de personnel (minimum 4 personnes par sorties).

Le temps intégré dans cette action ne concerne que le personnel de la réserve. Au-delà des opérations, ce suivi intègre également la phase de préparation et de repérage.

Régulièrement, des contrôles de pêcheurs à pied sont réalisés à la pointe de l'Aiguillon par le personnel de la réserve. Les pêcheurs contrôlés sont en majorité en infractions par rapport à la taille des coquillages pêchés.

Figure 7 : Contrôle de pêcheurs à pied à la pointe de l'Aiguillon

SP2 – Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé														
Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN/Ext	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	3	3	0	0									

Les activités maritimes (pêche, circulation en bateau) sont autorisées dans le cadre de l'application du Décret de la Réserve Naturelle. Néanmoins, des arrêtés préfectoraux complémentaires peuvent ou doivent (selon la rédaction des décrets de création) être pris afin de réglementer ces activités dans la réserve naturelle. Aussi, une activité comme la pêche à la civelle, eu égard aux menaces sur l'anguille, au dérangement généré mériterait d'être évaluée et, si besoin, d'être réglementée au sein du périmètre de la réserve naturelle et notamment des canaux secondaires.

PROVISOIRE

Un certain nombre d'activités de loisir nouvelles se développent en baie de l'Aiguillon (kitesurf, photographie animalière, promenade à cheval, kayak, drone, etc). Ces pratiques peuvent engendrer un certain nombre de dérangement de la faune, notamment les oiseaux d'eau en hiver, et ne sont pas encadrées par les décrets de création de la réserve naturelle. Pour le gestionnaire, il apparait dans ce cas nécessaire de prévoir des arrêtés complémentaires en Vendée et en Charente-Maritime. En effet, les décrets portant création de la réserve naturelle prévoient qu'en Charente-Maritime et en Vendée, les activités sportives ou touristiques doivent être réglementées par le ou les préfets compétents, après avis du comité consultatif. Ces mesures n'avaient jusqu'à présent pas été mises en œuvre car il n'y avait pas de nécessité de réglementer des activités qui ne se déroulaient jusque très récemment en baie de l'Aiguillon.

Ce travail n'a pas été finalisé depuis la mise en place du plan de gestion et mérite de l'être désormais notamment pour mieux cadrer l'usage « sports de loisirs » par rapport aux exigences de conservation d'une réserve naturelle.

SP3 – Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon

Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN/Ext	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	35	25	25	30	20									

Depuis 2013, les principales infractions commises sur la réserve concernent classiquement :

- La cueillette de salicorne, principalement rencontrée à la pointe Saint Clément et à la pointe de l'Aiguillon (infraction n'ayant jamais fait l'objet de procédure),
- La présence de chiens dans la réserve naturelle est concentrée à la pointe Saint Clément, Pointe de l'Aiguillon mais aussi au droit du village de Charron où les habitants ont pris l'habitude de venir se promener sur les digues et certains avec leurs chiens. Pour le moment, de l'information est faite mais si des cas de réitération sont constatés, notamment sur Charron, des timbres amendes seront rédigés,
- L'utilisation de drones devient récurrente et n'est pas sans poser des problèmes de dérangement de l'avifaune. Il est rappelé que la réglementation interdit le survol des drones au-dessus d'une altitude de 150 mètres. Dans les réserves naturelles nationales, le survol est interdit à moins de 300 mètres. Ces engins, hors dérogation sont donc interdits dans la réserve naturelle,
- Des infractions concernant les véhicules à moteur (quad et voitures) sont observées ponctuellement sur la réserve. Lorsque les auteurs ont été identifiés, ils ont fait l'objet de rappels réglementaires ou de verbalisation.
- Des actes de chasse dans la réserve sont encore observés ponctuellement (infractions ayant fait l'objet de procès-verbaux),
- A noter une intensification de la présence de photographes à la pointe de l'Aiguillon. Certains d'entre eux ne respectent pas les chemins d'accès, entrainant un réel dérangement sur les passereaux en période de reproduction,
- Des infractions plus rares ont pu être constatées telles qu'un feu dans la réserve, des dépôts d'ordures…

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des procédures réalisées depuis 2013 sur la réserve naturelle

Type d'infraction	Nombre de procédures
Circulation de véhicule terrestre à moteur en réserve naturelle malgré l'interdiction	8 procès-verbaux
Dérangement volontaire de la faune en réserve naturelle	1 procès-verbal
Chasse en réserve naturelle malgré l'interdiction	1 procès-verbal

PROVISOIRE

Circulation d'animaux domestiques en réserve naturelle malgré l'interdiction	1 procédure d'amande forfaitaire
Infraction à la réglementation de la pêche maritime	2 procès-verbaux

SP4 – Coordonner les différents services de l'ONCFS

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	5	2	5	5					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui ONCFS | Coût Fct

La coordination des services de l'ONCFS est assurée par Emmanuel Joyeux, conservateur de la partie vendéenne de la réserve naturelle. Ce travail a surtout été nécessaire pour la réalisation des missions de police « civelle » dans le périmètre de la réserve naturelle. A partir de septembre 2018, cette coordination sera assurée par Régis Gallais.

SP5 – Assurer la police de la chasse en bordure de réserve

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	6	5	5	5	5					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui ONCFS | Coût Fct

Un certain nombre d'opération de contrôle des chasseurs de gibiers d'eau avec les différents services de l'ONCFS sont régulièrement réalisés. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la protection du patrimoine naturel de la réserve naturelle car ce sont les oiseaux d'eau qui stationnent sur la réserve naturelle qui sont chassés lors de leur sortie du site protégé.

SP6 – Gérer (accompagner) les autorisations de travaux et d'activités

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	6	8	8	1	1					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

Cette opération consiste à accompagner l'instruction ainsi que la réalisation de travaux ou d'activités dans la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon.

Depuis 2013, cette opération a regroupé différents types de travaux tels que, par exemple, la rénovation d'ouvrage à la mer (canal de la Chaudière et canal de Villedoux), le rehaussement des digues à la mer d'Esnandes (PAPI Nord-Aunis), rénovation d'écluse du Pas de Sergent (2016) ou d'une portion de digue de la Bosse (2017) nécessitant un arrêté préfectoral autorisant les travaux.

SP7 – Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	1	2	2					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

Le décret n°83-228 du 22 mars 1983 modifié par le décret n°1349-2009 du 29 octobre 2009 fixe le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines. Il prévoit que l'obtention de concessions de cultures

PROVISOIRE

marines est soumise à minima à enquête administrative et que quand cela concerne une réserve naturelle, l'organe de gestion de celle-ci est consulté. De plus, les gestionnaires de RN sont invités à participer aux commissions cultures marines quand les projets concernent l'augmentation ou la diminution du DPM concédé, le réaménagement de zones de cultures marines ou la modification des schémas des structures des exploitations des cultures marines compris dans le périmètre d'une réserve naturelle.

A ce titre, la réserve naturelle est consultée par les DDTM de Charente-Maritime et Vendée au titre des enquêtes administratives et les commissions « cultures marines ».

SP8 – Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	2	0	2	2					

Période : Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui : RNN

Coût : Fct

Le dispositif d'évaluation des incidences repose sur un système de listes d'activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000. Ces listes énumèrent les « documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel » soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Il existe une liste nationale et des listes locales d'activités encadrées.

Depuis 2013, les gestionnaires ont été consultés sur un certain nombre de dossiers concernant des pontons de pêche, survols aériens de la réserve, course de canoë sur la Sèvre Niortaise, demande d'AOT pour un carrelet à Esnandes…

SP9 – Proposer une stratégie d'action aux parquets, la faire valider par les procureurs et la formaliser, le cas échéant, par convention entre le gestionnaire et les parquets 17 et 85

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Action partiellement réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	2	2	0.5	0.5					

Période : Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui : RNN

Coût : Fct

Le substitut du Procureur du Tribunal de Grande Instance des Sables d'Olonne et le Vice-procureur du Tribunal de Grande Instance de la Roche-sur-Yon ont été accueillis sur la réserve en 2014. Depuis, des contacts réguliers ont lieu sur les problématiques de police en baie de l'Aiguillon.

SP10 – Participer aux plans de contrôle départementaux

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Action partiellement réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	0	1	1	1					

Période : Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui : RNN

Coût : Fct

Depuis 2015, Frédéric Corre participe tous les ans au comité stratégique de la Délégation Inter-Service de l'Eau et de la Nature (DISEN) de Charente-Maritime.

PROVISOIRE

5. Intervention sur le patrimoine naturel (IP,CI)

PROVISOIRE

CI1 – Entretenir les passages agricoles et voie d'accès														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	0	2	3	1									

Les accès aux mizottes (Belle-île, Maillezais, Champagné-les-marais, Puyravault, Triaize, le Pavé) sont régulièrement restaurés par un rechargement des pas avec du calcaire. En 2018, les passages de Maillezais et Belle-île ont été restauré. Ces interventions font l'objet d'une AOT pour circulation sur le DPM.

CI2 – Gérer le balisage réglementaire de la RN														
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	3	2	2	2									

Les panneaux réglementaires de la réserve naturelle sont remplacés lorsque cela est nécessaire et pour diverses raisons : ancienneté, dégradation, tempête…

CI3 - Mettre en place et entretenir les structures d'équipements pastoraux et les ouvrages hydrauliques														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	0.5	1									

Cette action concerne principalement le suivi de la gestion des digues (pâturage, traitement contre les chardons, broyage estival) pour qu'il soit réalisé dans les meilleures conditions pour la faune associée.

Les éleveurs s'occupent sans difficulté de la mise en place des équipements pastoraux pour le pâturage des digues en pourtour de la réserve.

Pour l'entretien des ouvrages hydrauliques, il convient que le gestionnaire soit averti avant toute intervention concernant des entretiens de routines. Pour les travaux lourds, l'avis du comité consultatif s'avère nécessaire.

IP1 – Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées														
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	6	5	5	50									

PROVISOIRE

Action LIFE

Dans le cadre du LIFE, des expérimentations de nettoyage de crassats sur les anciennes concessions conchylicoles vont être entrepris sur 3 secteurs de la baie de l'Aiguillon. Les travaux sont prévus entre l'automne 2018 et fin 2019. Les phases préliminaires à ces travaux sont en cours :

- L'instruction réglementaire, au titre des incidences Natura 2000 et de la loi sur l'eau, a été réalisée par le bureau d'étude CREOCEAN,
- L'inventaire de la faune benthique avant travaux réalisé par Jérôme Jourde est terminé,
- Une étude complémentaire sur l'analyse des sédiments remis en suspension pendant la phase de travaux a été réalisée en complémentarité de l'étude (demande formulée lors du comité scientifique de la réserve),
- Un appel privé à concurrence a été lancé en juillet 2017, l'entreprise retenue pour les travaux est « Trézence TP ». Les travaux débuteront à l'automne 2018.

Toutes les informations relatives à cette étude sont disponibles sur le site du LIFE :

https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/project/baie-de-laiguillon/

https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/suivis-biologiques/

https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/03/01/inventaire-de-la-faune-benthique-et-analyses-des-sediments-prealable-aux-experimentations-denlevements-de-crassats-dans-la-reserve-naturelle-de-la-baie-de-laiguillon/

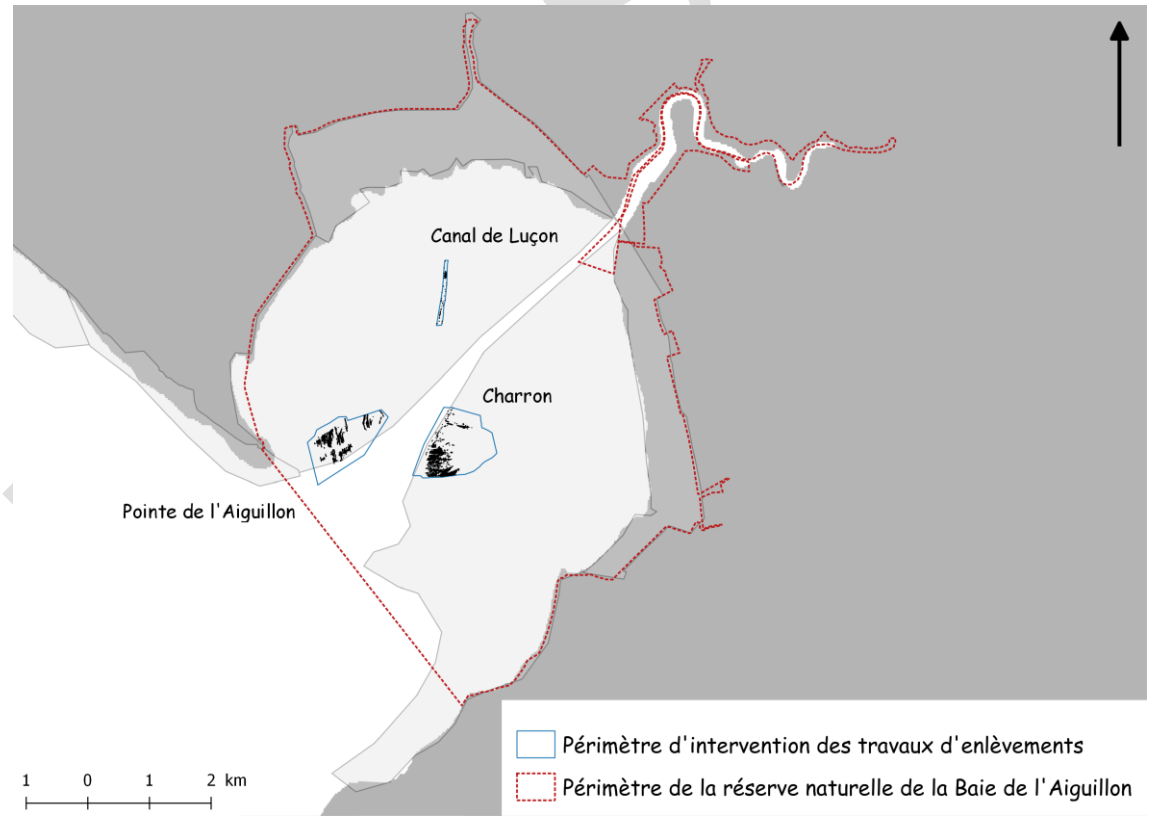

Figure 8 : Périmètre d'intervention des travaux d'enlèvement de crassats

SOIRE

IP2 – Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	50	20	15	15	15					

Période Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui RNN

Coût Fct

Cette opération comprend la surveillance de l'application du cahier des charges MAE mais également le temps passé par Sylvain Haie au référencement cartographique des surfaces agricoles réellement fauchées tous les ans.

Les conditions de fauche et la production des mizottes fluctuent selon les années.

Figure 9 : Fauche des prés salés

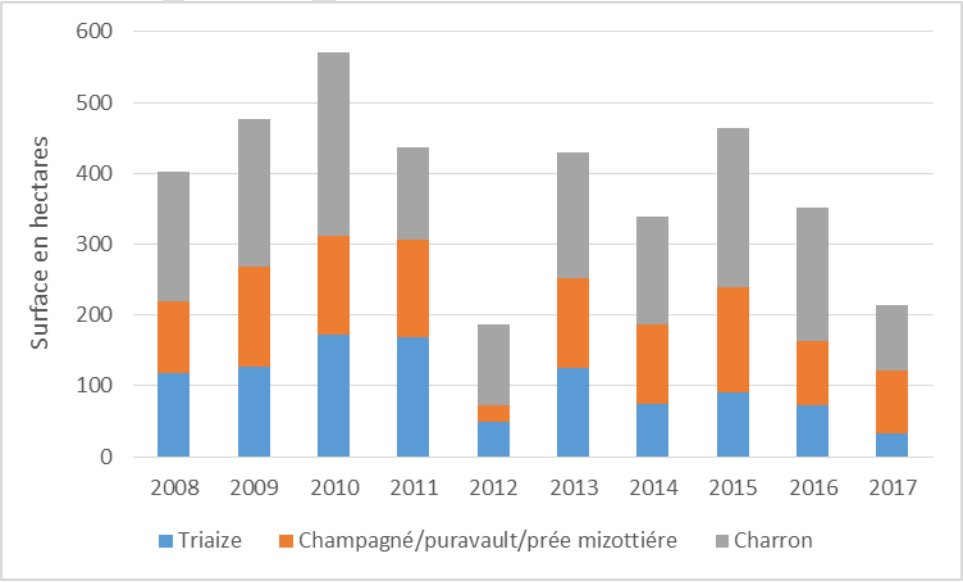

Figure 10 : Evolution des surfaces fauchées entre 2010 et 2017

IP3 – Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Action partiellement réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	5	5	3	3					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN | Coût Fct

Cette action concerne principalement le contrôle de la repousse des baccharis à la pointe de l'Aiguillon mais aussi le long du canal de l'Epine, au bord du Canal du Curé, dans les casiers à vase du port du Pavé et sur les digues de la Prée Mizottière.

En 2014 et 2015, des stages de citoyenneté, organisés par le Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont permis de tester l'arrachage manuel de la Spartine anglaise sur les prés salés de Champagné-les-Marais. Les différentes techniques, plus ou moins concluantes, ont fait l'objet d'une publication dans la revue *Estuaria* sur les premiers éléments de connaissance et de gestion de la Spartinea anglaise *Spartina anglica* en baie de l'Aiguillon.

IP4 – Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons, épaves…)

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Action partiellement réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	6	5	5	0					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN/Ext | Coût Fct

Une partie des déchets de taille moyenne et accessible est évacuée tout au long de l'année. En 2014, 2015 et 2016, l'association Aligator a procédé au nettoyage des prés salés à l'automne. Ces mêmes années, des stages de citoyenneté organisés par les Services Pénitentiaires d'insertion et de Probation ont permis de compléter le travail.

En 2014, 2,6 tonnes de déchets divers (plastiques, bouteilles, pneus, etc.) ont été collectés et pris en charge de la société Véolia.

IP5 – Contribuer au franchissement des ouvrages hydrauliques pour l'ichtyofaune (par des dispositifs de franchissement piscicole, des manœuvres des ouvrages…)

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action non réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	0	0	0	0					

Période Annuelle | Temps prévu (jours/an) | Temps réalisé (jours/an) | Qui RNN/Ext | Coût Fct

Les écluses et portes à la mer sont des barrières empêchant le franchissement des poissons migrateurs (anguilles, aloses, lamproies…). En pourtour directe de la baie de l'Aiguillon (cinq grands exutoires), aucun aménagement spécifique n'a été aménagé. Un léger décalage de la fermeture des portes à marée haute permet le franchissement piscicole. Ces aménagements ou manœuvre sont à l'initiative des structures de gestion de marais avec l'aide technique du PNR Marais poitevin.

PROVISOIRE

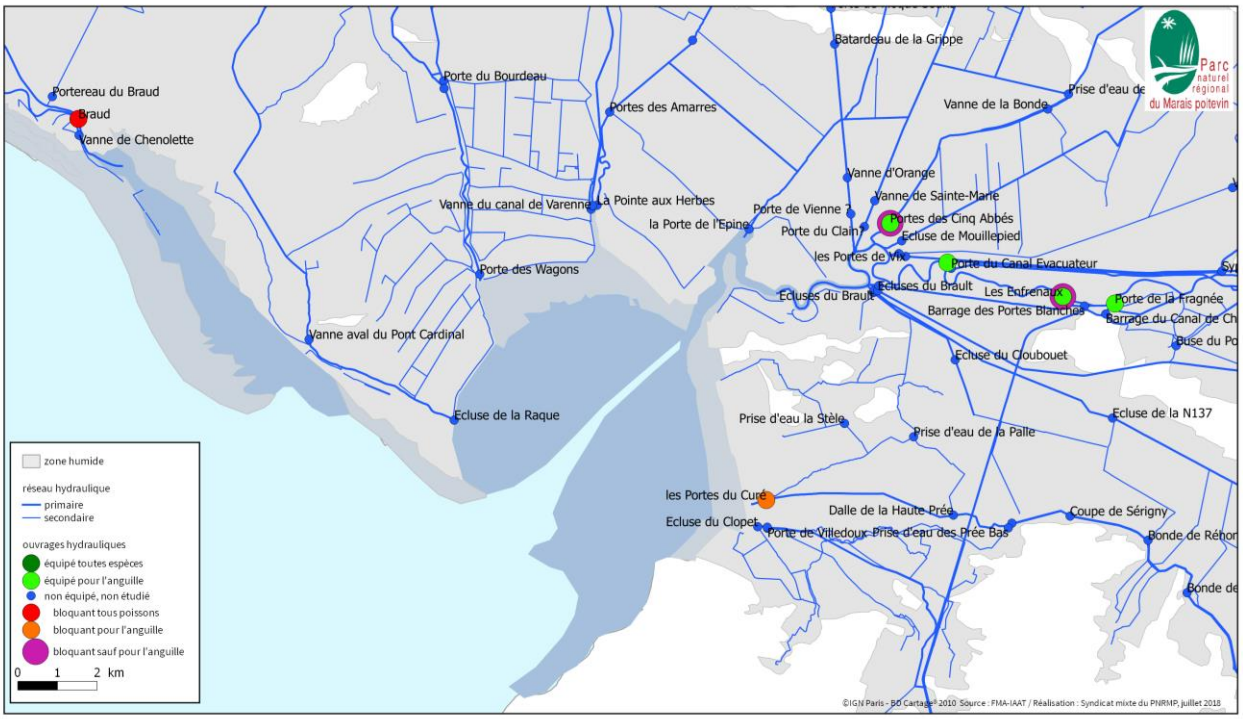

Figure 11 : Etat des ouvrages hydrauliques vis à vis de la continuité écologique © PNR Marais poitevin

IP6 – Tester des zones de non fauche le long des rigoles													
Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
Action partiellement réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	3	0	0	1	0									

La quasi-totalité des exploitants agricoles perçoivent des Mesures Agri-Environnementales (MAE) sur les parcelles de prés salés (propriété privée ou Domaine Public Maritime) et activent leur Droit à Paiement de Base (DPB) sur ces parcelles. Aussi, les financements acquis au titre de ses deux mesures impliquent un certain nombre de contraintes dont celles d'avoir une zone exploitée dans la quasi-totalité et la garantie d'avoir un couvert végétal. L'exploitant a tout intérêt à souscrire une MAE uniquement sur les zones où il est susceptible de faucher.

Or, les zones les plus hautes et les plus fournies en Puccinellie maritime sont localisées généralement en bordure de rigoles. Empêcher la fauche de ces zones reviendrait donc à pénaliser un peu plus l'exploitant. Cette action ne peut donc se concevoir pratiquement dans le cadre des MAE actuelles. C'est pour cette raison que les gestionnaires souhaitent que soit intégré dans le futur dispositif MAE, des mesures pouvant empêcher ponctuellement une exploitation à des fins biologiques sur un linéaire sans que cela génère un manque pour l'exploitant. Notons par ailleurs, qu'une telle mesure répondrait aussi à une demande des exploitants qui, en cas de saisons estivales difficiles, peuvent difficilement accéder à leur parcelle.

Concernant les DPB, les gestionnaires de la réserve jugent surprenant leur activation sur des zones d'exploitation dite « précaires ».

En 2016, le projet LIGERO porté par le Forum des Marais Atlantiques devait permettre de teste ces zones de non fauche. Ce projet a été abandonné, faute de financement. Néanmoins la réserve naturelle sensibilise les exploitants des prés salés à laisser une zone de non fauche le long des rigoles.

PROJET

IP7 – Assurer la maintenance de la protection de dunes de la pointe de l'Aiguillon													
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	10	10	3	4	4									

Les premiers travaux d'urgence réalisés en 2011 et la mise en œuvre du contrat Natura 2000, porté par le Parc Interrégional du Marais poitevin (opérateur du site Natura 2000) et validé par la DREAL, avait permis sur 3 phases de travaux (2011 à 2012) d'organiser et d'aménager le stationnement et la circulation piétonne du site en APPB. La pose complémentaire de 300m de protection sur la plage de l'Eperon grâce à la fourniture de ganivelles, financé par la DDTM 85 et deux stages citoyenneté encadrés par l'ONCFS et la réserve naturelle avait pu être réalisée.

Action LIFE

Le LIFE Baie de l'Aiguillon prévoit de renforcer les aménagements de canalisation du public, afin de préserver les habitats dunaires du piétinement et fixer le sable. Pour cela, les travaux initiés comprennent la pose de ganivelles, fils lisses et plots de bouclage (réalisée en début d'année 2018), le retrait d'une partie des blocs bétons et l'abattage de peupliers d'un ancien camping plantés sur la dune (consultation en cours).

Figure 12 : Cartographie des travaux prévus par le LIFE Baie de l'Aiguillon sur la pointe de l'Aiguillon

Ces travaux sont portés par le Parc Naturel Régional du Marais poitevin. L'équipe de la réserve participe aux plans d'aménagements du site ainsi qu'au suivi des travaux

IP8 – Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia…) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon

Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	15	10	8	15	15									

En lien avec le syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize et l'Association Syndicale des prises de Champagné, les zones ayant fait l'objet d'une prise de matériaux lors de la réfection des digues et actuellement en eau ont été aménagées. Une petite digue a été créée pour isoler les cultures des zones en eau. Une pompe de relevage permet de maintenir les cultures hors d'eau tout en faisant monter le niveau dans les zones de prélèvement. Enfin dans ces zones en eau des ilots de nidification ont été façonnés et sont gérés conjointement avec le syndicat de marais. Le suivi de la nidification sur ces zones est réalisé par l'équipe de la réserve. Une poursuite des travaux ainsi qu'une convention avec le syndicat mixte sont envisagées.

IP9– Permettre le nettoyage des chardons

Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	5	1	1									

Cette action est réalisée en application de l'arrêté préfectoral (reconduit à priori). Une concertation entre le gestionnaire et les syndicats porteurs des PAPI permet de cadrer certaines pratiques et de définir les pistes d'amélioration quant à l'entretien des digues.

Un traitement des chardons est réalisé régulièrement sur la digue de Triaize par l'ASVL dans la mesure du possible en mars mais aussi sur les propriétés du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autize.

PROVISOIRE

6. Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)

PROVISOIRE

CS1 – Poursuivre l'inventaire de la faune benthique et assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF														
Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN/Ext	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
			4		4		4		4					
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	0	0	0									
L'inventaire de la faune benthique est directement lié au suivi réalisé dans le cadre l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral RNF-AFB et présenté en CS34.														

CS2– Cartographier les groupements phytosociologiques du pré salé (carte de végétation) et des dunes														
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN/Ext	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
		50				50				50				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	23.5	180	15	5									

En 2014, cette opération a fait l'objet d'une convention entre les gestionnaires de la réserve et le Conservatoire National Botanique pour l'élaboration d'un catalogue décrivant l'ensemble des groupements phytosociologiques. Ce document a été finalisé en 2016.

L'approche phytosociologique consiste en l'étude descriptive et causale des associations végétales, qui sont alors considérées comme la résultante des conditions du milieu, c'est-à-dire des conditions édaphiques, climatiques et biotiques qui règnent en un lieu donné et à un instant déterminé.

Par ailleurs, quelques observations floristiques nouvelles pour la réserve ont été réalisées en 2014, comme notamment *Atriplex longipes* Drejer 1838 (espèce protégée au niveau national), *Atriplex xhulmeana* Tascher. 1989.

Parallèlement à ce travail, Sylvain Haie a réalisé une cartographie des groupements végétaux des prés salés selon la typologie phytosociologique réalisée par les conservatoires botaniques. Ce travail a été conduit de mars à août 2015 en combinant plusieurs méthodes : photo-interprétation et vérification pour partie sur le terrain. Chaque groupement a été relevé directement sur le terrain au moyen d'une tablette couplée à un (voir deux) GPS et qui enregistre le déplacement en continu.

En 2016, un travail de correspondance de la typologie phytosociologique avec les cartographies simplifiées des principaux habitats du pré salé entre les différentes années de suivi a été réalisé par Sylvain Haie (avec rédaction des métadonnées associées).

Ces données peuvent être consultées via le site internet Sextant :
http://sextant.ifremer.fr/fr/geoportail/sextant#/map

PROVISOIRE

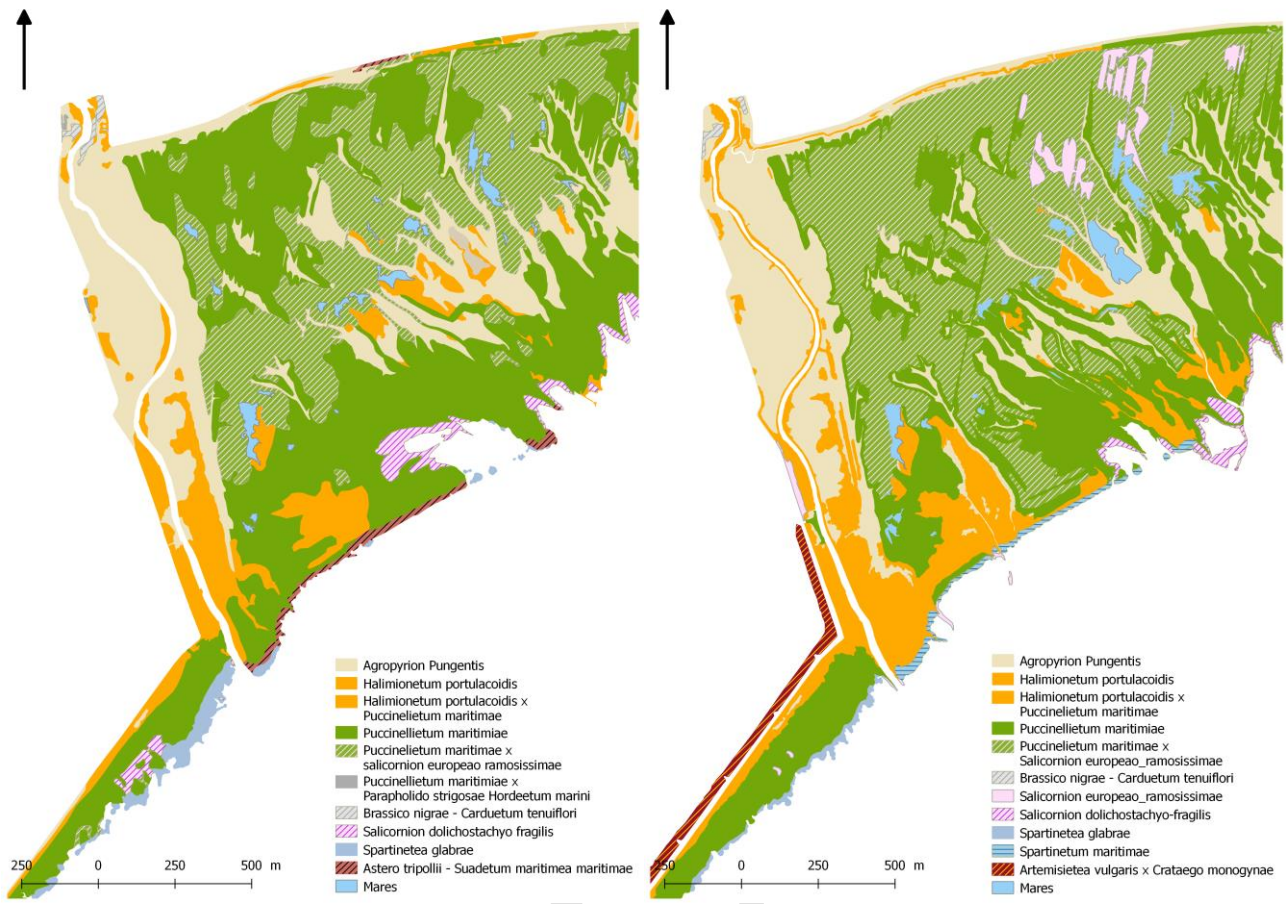

Figure 13 : Cartographie des habitats 2008 et 2015 © S .Haie

CS3 - Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée														
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Oui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15				
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	0	0	0									

Sylvain Haie réalise tous les ans un référencement cartographique des surfaces agricoles réellement fauchées, le temps relatif à ce suivi est intégré à l'opération IP2.

Aucun protocole défini n'a été mis en place pour comparer directement l'évolution des habitats de prés salés dans les zones fauchées et non fauchées. Néanmoins, la cartographie des habitats présentés au point CS2 participe indirectement à cette opération.

PROVISOIRE

CS4 – Mesurer l'intérêt des prés salés et l'impact de la gestion sur la nourricerie de poissons

Priorité 1	Années										Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Tous les 2 ans		RNN/Ext	Fct
	15		15		15		15		15					
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	15	15	15	15	15									

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral de RNF-AFB.

Ces suivis ont été réalisés de manière concomitante avec les réserves du golfe du Morbihan / Séné, d'Arès, de la baie de Saint-Brieuc et du site du Mont-Saint- Michel. Ainsi, à long terme, il sera possible d'évaluer la valeur de chaque site et de son évolution (Emmanuel Joyeux assure, depuis 2015, la coordination de ces suivis).

En collaboration avec A. Carpentier et L. Valéry (Université de Rennes 1, Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers de Dinard), un protocole de pêche scientifique pour échantillonner les poissons des chenaux à marée des marais salés (et notamment les juvéniles), a été mis en place afin de caractériser la fonction de nourricerie. Les pêches s'opèrent dans 4 sites, sélectionnés selon des modes de gestion différents afin de comparer l'intérêt des marais salés fauchés et non fauchés pour les poissons (Arçay, non exploité ; Esnandes, plus exploité depuis 1950 ; Triaize, zone exploitée et non exploitée ; Puyravault, exploité depuis les années 20). L'analyse des facteurs environnementaux abiotiques (salinité, température), la surface minimale drainée par les russons, et biotiques comme les successions végétales devraient permettre d'expliquer d'éventuelles variations de densités et biomasses des espèces capturées et d'expliquer la répartition des espèces au sein des sites.

4 objectifs principaux sont poursuivis :

- Mettre en évidence la fonction de nourricerie des marais salés (utilisation du site par des alevins),
- Mettre en évidence la fonction trophique (utilisation du site par des poissons adultes en alimentation),
- Evaluer les conséquences des modes de gestion des marais salés (fauche ou évolution libre) sur la fonction de nourricerie,
- Pourvoir à la RNN de connaissances sur le compartiment ichtyologique.

Ce suivi, initialement prévu tous les deux ans, a été réalisé en 2013, 2014, 2015 et 2017.

Les pêches scientifiques s'accompagnent de protocoles annexes servant à caractériser la fonctionnalité du site :

1. Piégeage des amphipodes (petit crustacé, proie préférentielle d'un certain nombre d'alevin) défini en collaboration avec J. Pétillon (Université de Rennes 1). Les campagnes de piégeage se déroulent sur les sites de pêches de mars à juillet à l'aide de piège Barber.
2. Cartographie (réalisée de manière fine par Laurine Bouffandeau) des différents habitats des sites de pêche en précisant les surfaces de zones de banquettes et notamment d'obione soit potentiellement des habitats recouverts très régulièrement par la marée et accessibles aux alevins.
3. Suivis du zooplancton dans la colonne d'eau a été standardisé et réalisé pour chacune des pêches scientifiques depuis 2017.
4. De plus, un suivi de la végétation dans une zone tampon de 5m autour du « russon » ainsi que l'analyse de la macrofaune benthique ont été testés.

PROVISOIRE

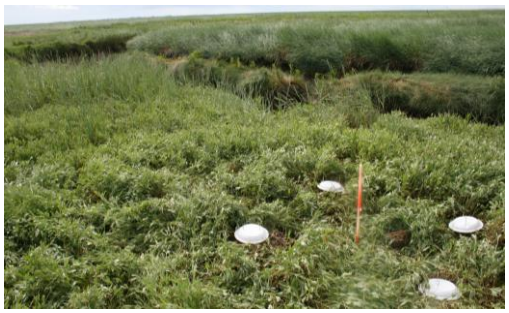

Figure 14 : Pêche scientifique, stations de pièges Barber à amphipodes (Triaize), pêche zooplancton (Puyravault) et analyse des pêches en laboratoire

CS5 – Suivre la végétation (structure, composition) des prés salés, des dunes et des roselières														
Priorité 1	Années	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN/Ext	Coût Fct
		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
Action non réalisée	Années	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		Temps réalisé (jours/an)		
		4	0	0	0	0									
Cette action s'inscrit directement dans l'action CS2 par la description de l'ensemble des groupements phytosociologiques de la réserve en lien avec le Conservatoire Botanique de Brest.															

CS6 – Suivre le dérangement sur les oiseaux d'eau															
Priorité 3	Années	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
		15	15	15	15	15	15	15	15	15	15				
Partiellement réalisée	Années	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		Temps réalisé (jours/an)		
		15	0	0	0	0									
Entre 2010 et 2013, Romain BLANCHET, étudiant par apprentissage en BTSA « Gestion et Protection de la Nature » a travaillé sur le suivi du dérangement des Oies cendrées en baie de l'Aiguillon. Le protocole a consisté à noter tous les types de dérangements sur les mizottes de Triaize, de Champagné/Puyravault, de Charron et d'Esnandes. De plus des scans ont été réalisés, permettant de déterminer le budget temps moyen d'un groupe d'oies en fonction du nombre d'individus impliqués dans un comportement donné. Par manque de temps, aucun protocole n'a été mis en place en continuité ou complémentarité de cette étude.														

PROVISOIRE

CS7 – Assurer le comptage mensuel des oiseaux d'eau													
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RN, ONCFS, FDC85, LPO	Coût Fct/Ext
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	48	48	48	48	48									

L'opération CS7 est intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin et alimente l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral de RNF-AFB (volet limicoles) et Wetland International.

Tous les comptages mensuels sont réalisés par le personnel de la réserve avec l'aide des services départementaux 85 et 17 et de l'unité avifaune migratrice de l'ONCFS et de la fédération des chasseurs 85. Il faut noter que ce comptage est réalisé de manière simultanée avec les autres sites d'importance du Marais poitevin. La synthèse mensuelle pour tous les sites est réalisée par Emmanuel Joyeux.

Les résultats des comptages présentés ci-dessous intègrent l'éco-complexe de la baie de l'Aiguillon soit les sites de la baie de l'Aiguillon, de la pointe d'Arçay et des acquisitions du Conservatoire du littoral : au Curé et à la Prée Mizottière (ces deux sites étant des reposoirs de marée haute pour de nombreux oiseaux d'eau).

SORE

LES ANATIDES

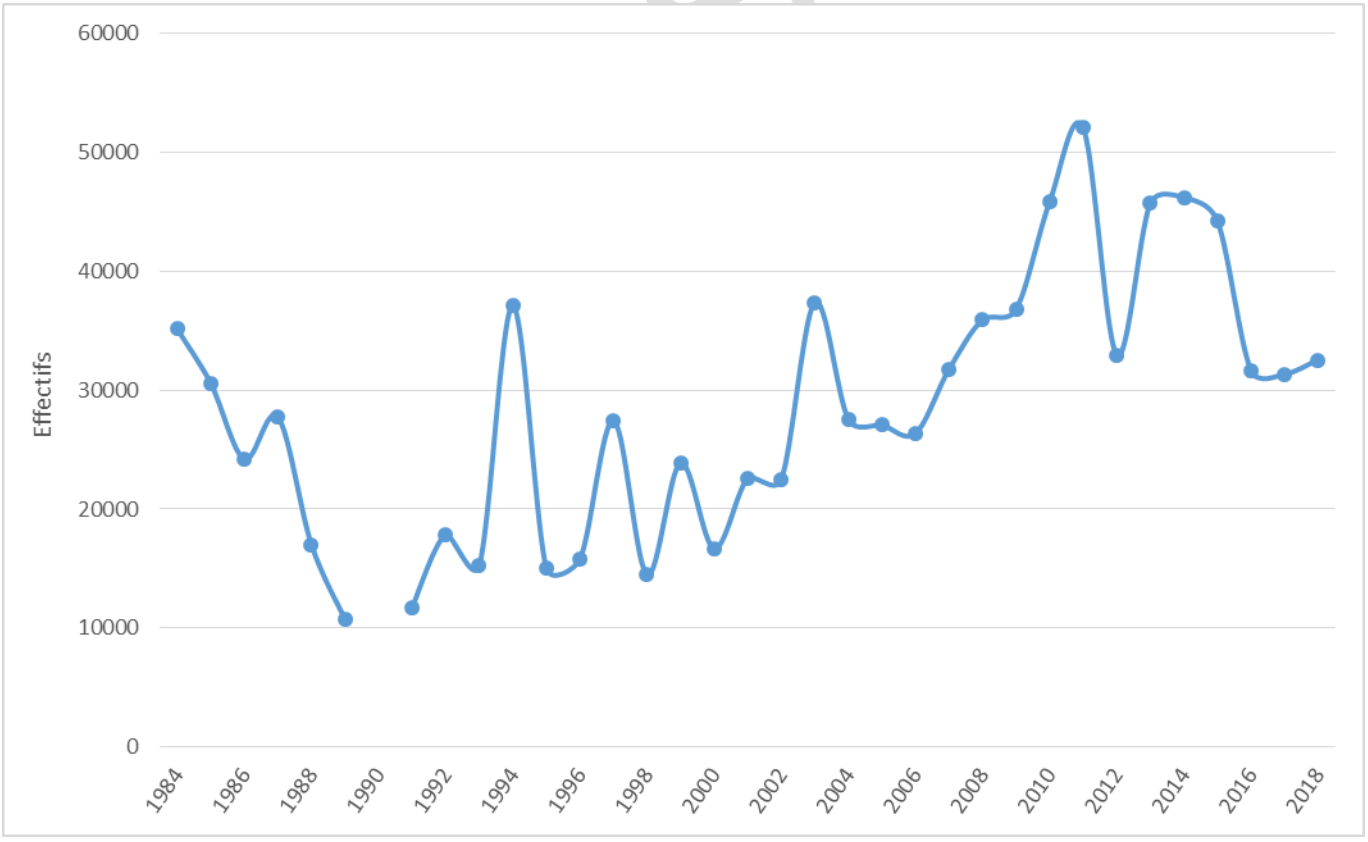

Figure 15 : Evolution des effectifs d'anatidés sur la baie de l'Aiguillon / pointe d'Arçay au mois de janvier

Les principales espèces présentes en janvier sont le Tadorne de Belon, la Bernache cravant, le Canard colvert, le

Canard siffleur, la Sarcelle d'hiver, l'Oie cendrée et le Canard pilet.

L'éco-complexe « baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay » est un site d'importance internationale pour de nombreuses espèces d'anatidés (Tableau 3). Cependant pour janvier 2018 les informations ne sont pas encore disponibles.

Tableau 3: Espèces d'anatidés d'importance internationale observées sur la baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay à la mi-janvier depuis 2013.

Comptage mi-janvier	*Seuil WI*	janv-18	janv-17	janv-16	janv-15	janv-14	janv-13	Rang MP 2018
Tadorne de Belon	*3000*	10511	11954	7779	5914	9430	17750	NP
Canard siffleur	*15000*	3430	3090	2842	4202	9152	4795	NP
Sarcelle d'hiver	*5000*	2918	2600	3399	7186	10174	7983	NP
Canard colvert	*45000*	6420	4726	6963	9637	7879	6482	NP
Canard pilet	*600*	2783	993	1951	2946	3951	3534	NP
Canard souchet	*4500*	154	40	339	496	1321	1264	NP
Oie cendrée	*6100*	399	1523	2308	2363	2836	4020	NP
Bernache cravant	*2400*	5921	6422	5981	9727	7262	5834	NP

LES LIMICOLES

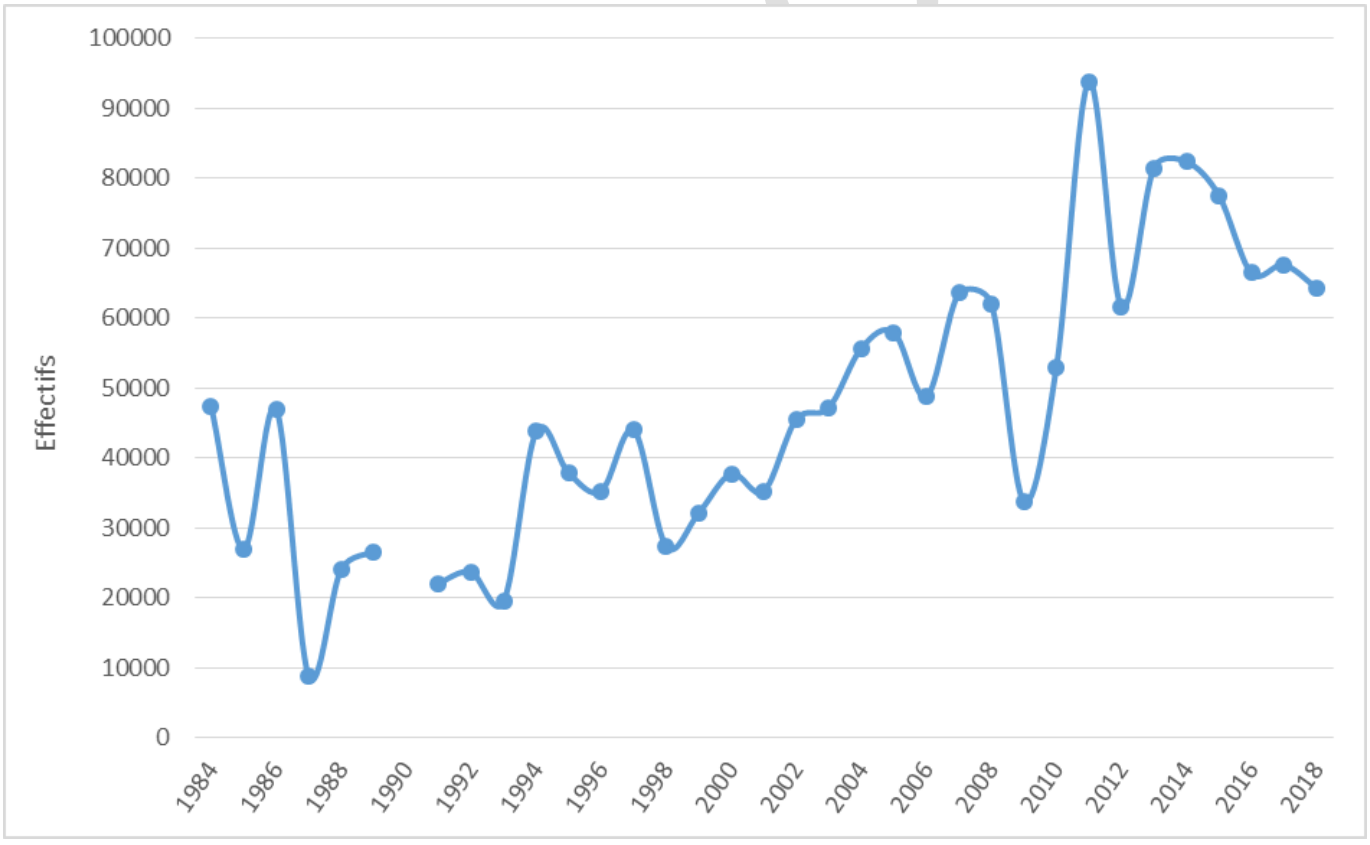

Figure 16 : Evolution des effectifs de limicoles sur la baie de l'Aiguillon / pointe d'Arçay au mois de janvier

A la mi-janvier, les espèces les plus présentes sont l'Avocette élégante, la Barge à queue noire, la Barge rousse, le Bécasseau variable, le Bécasseau maubèche et le Pluvier argenté.

L'éco-complexe « baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay » est un site d'importance internationale pour de nombreuses espèces de limicoles (Tableau 4).

Tableau 4 : Espèces de limicole d'importance internationale observées sur la baie de l'Aiguillon – pointe d'Arçay à la mi-janvier depuis 2013.

Comptage mi-janvier	*Seuil WI*	janv-18	janv-17	janv-16	janv-15	janv-14	janv-13	Rang MP 2018
Avocette élégante	*860*	8111	7928	10018	19080	11359	7125	1
Pluvier argenté	*2500*	2310	1717	2820	4170	6488	5450	7
Grand Gravelot	*650*	26	10	104	39	231	242	>10
Barge à queue noire (isl)	*1100*	5981	7326	10490	5865	5678	10362	1
Barge rousse	*1200*	1275	2094	2010	3044	1600	1350	1
Courlis cendré	*7800*	882	1548	903	1399	1510	2081	5
Chevalier gambette	*1800*	335	414	173	251	385	493	2
Bécasseau maubèche (isl)	*5300*	10260	11640	6200	8250	11100	5515	1
Bécasseau variable	*13300*	27156	31415	31473	26440	27947	20722	7

CS8 – Suivre l'évolution de la végétation des digues

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Action partiellement réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	9	6	6	4	1					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	RNN, CA85	Fct

Un suivi de la végétation des digues en lien avec le pâturage de celle-ci a été réalisé entre 2013 et 2016. Ce suivi en lien avec la Chambre d'agriculture de Vendée et le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autize n'est plus réalisé compte tenu du temps conséquent qu'il occupait. L'état des digues est néanmoins surveillé régulièrement par le personnel de la réserve.

CS9 – Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	10	10	10	5	9					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Annuelle	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

Le comptage des oiseaux d'eau est assuré sur ces zones en même temps que le comptage mensuel de la réserve naturelle. De plus, ces zones font l'objet d'un suivi de la nidification des limicoles au printemps (notamment Avocette élégante, Echasse blanche, Vanneau huppé, Chevalier gambette, etc.) et des passereaux.

En outre, un suivi « batracien » est réalisé depuis 2013 et standardisé en 2017. La méthodologie standardisée consiste à déterminer la présence des espèces dans des mailles de 100 mètres sur 100 mètres. Ce suivi, réalisé par Jacques Marquis, relève la présence parfois importante de Rainette méridionale et de Pélodyte ponctué et plus ponctuellement de Grenouille Rieuse et Grenouille verte (cf. CS31).

PROVISOIRE

CS10 – Suivre la salinité

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	5	0	15	15					

Période : Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui : RNN/ONCFS

Coût : Fct

Action LIFE

Dix sondes STPS hautes fréquences ont été mises en place et sont toutes opérationnelles depuis janvier 2017. Elles permettent les mesures en continues (mesures toutes les 10 minutes) de température, salinité et pression au niveau du Chenal Vieux, du Canal de Luçon, du Canal du Curé, de la Sèvre Niortaise et du Lay. Une première sonde a disparu en mer suite au passage de la tempête ZEUS du 6 mars 2017.

Le personnel de la réserve s'occupe de la rotation mensuelle des sondes et de la transmission des données à l'IFREMER.

Les premiers résultats de cette étude sont présentés dans le rapport de Marie Lemarchand : Le Marchand Marie (2017). Dynamique hivernale des nutriments et du carbone dans les exutoires du Marais poitevin et flux terrestres associés en Baie de l'Aiguillon. http://archimer.ifremer.fr/doc/00393/50487/ ainsi que sur la lettre d'information du LIFE : https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiguillon/

Figure 17 : Mise en place d'une sonde STPS

CS11 – Suivre la qualité de l'eau

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	10	9	20	10	146					

Période : Annuelle

Temps prévu (jours/an)

Temps réalisé (jours/an)

Qui : RNN/ONCFS

Coût : Fct

SORE

Action LIFE

Depuis février 2017, les mesures hydrologiques sont réalisées tous les 15 jours à marée basse sur les cinq émissaires principaux du bassin versant (Chenal vieux, Canal de Luçon, Canal du Curé, Sèvre Niortaise, et Lay) et à marée haute sur trois points côtiers (bouées Sèvre et Lay et filière) par le Laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée (LEAV).

Ces mesures *in situ* sont conjointes aux mesures quantitatives de débit aux cinq exutoires sélectionnés (Le Lay (fleuve), Chenal Vieux, Pointe aux Herbes, Sèvre (fleuve) et Le Curé).

Les principaux paramètres mesurés sont : la température, la salinité, l'oxygène dissous, le carbone dissous et particulaire, l'azote dissous et particulaire, le phosphore dissous et particulaire, les nitrates et phosphates, le pH et l'alcalinité de l'eau. A cela s'ajoute depuis août 2017 des mesures phytosanitaires.

Figure 18 : Points de prélèvements des mesures hydrologiques

Toutes ces informations disponibles sur le site du LIFE :

https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/etude-eau-action-6-du-life/

Les premiers résultats de cette étude sont présentés dans le rapport de Marie Lemarchand : Le Marchand Marie (2017). Dynamique hivernale des nutriments et du carbone dans les exutoires du Marais poitevin et flux terrestres associés en Baie de l'Aiguillon. http://archimer.ifremer.fr/doc/00393/50487/ ainsi que sur la lettre d'information du LIFE : https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiguillon/

N.B. Le temps de travail correspondant à cette action comprend les *sorties en bateau et intègre donc du temps de travail du SD85*

CS12 – Suivre les débits														
Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui EPMP/RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	5	5	20	7									

L'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), en tant que bénéficiaire associé du LIFE porte le volet qualitatif, l'EPMP (Etablissement Public du Marais poitevin) porte le volet quantitatif. L'IFREMER assure un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé du volet scientifique. Une convention cadre fixe le rôle de chacun.

Les sondes de mesures de débit ont donc été acquises et mises en service en mars 2017 sur le Lay et sur la Sèvre niortaise par l'Etablissement Public du Marais poitevin. L'équipe de la réserve naturelle assure un contrôle de surveillance des dispositifs en place.

Il faut noter que l'ensemble des actions qui concernent le suivi de l'eau (CS10 à CS12) a fait l'objet d'un courrier de soutien de la part de l'Agence des Aires Marines Protégées, gestionnaire du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis, adressée à la Commission Européenne chargée d'évaluer les programmes LIFE.

Etablissement public du Marais poitevin

Parc naturel marin Estuaire de la Gironde Mer des Pertuis

Observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin

CS13 – Suivre la progression de la sédimentation

Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	2	2	0	0									

En 2014 et 2015, les gestionnaires ont participé au comité de pilotage de l'étude sur la sédimentation de la baie de l'Aiguillon et de l'estuaire du Lay. Aucun protocole n'a, pour l'instant, été défini pour suivre la progression de la sédimentation en baie de l'Aiguillon. L'avancement du front de pré salé est néanmoins déterminé par les cartographies de végétation.

Néanmoins, cette opération est étroitement liée à la modélisation de la sédimentation en baie de l'Aiguillon (PR2).

Parc naturel marin Estuaire de la Gironde Mer des Pertuis

Observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin

CS14 – Suivre photographiquement le paysage

Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action partiellement réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	3.5	3.5	1	1									

Cette action a été réalisée selon le protocole défini en 2014 et 2015. Depuis 2015, ce suivi est réalisé de manière très (trop) partielle. Néanmoins, depuis 2014, une mission de suivis photographiques à l'aide d'un autogyre est effectuée tous les ans.

PROVISOIRE

Figure 19 : Les mizottes de Triaize et Champagné-les-marais (nov. 2017).

CS15 – Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Œnanthe de Foucaud													
Priorité 1	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				
Action partiellement réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	10	4.5	0	0.5	0									

L'Œnanthe de Foucaud, *Œnanthe foucaudii* Tesseron, 1884 est une endémique des estuaires de Vendée, Charente-Maritime et Gironde, bénéficiant d'un statut de protection nationale. Elle est inscrite comme espèce prioritaire dans le livre rouge de la flore menacée de France. Cette espèce avait déjà été notée présente (Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée (Dupont, 2001) sur la baie de l'Aiguillon à l'aval du pont de Brault. Cette espèce a fait l'objet d'un suivi précis entre 2009 et 2014 sur la partie vendéenne de la réserve naturelle.

En 2015, la cartographie d'habitats a nécessité une charge de travail conséquente. De ce fait le suivi de l'Œnanthe de Foucaud a été repoussé et n'a pas été réalisée par la suite. Nous pouvons tout de même noter la découverte d'Œnanthe de Foucaud dans la partie Charente-Maritime de la réserve naturelle, en aval du Corps de Garde en 2016. Un protocole standardisé devrait être mise en place afin d'optimiser le suivi de cette espèce.

CS16 – Suivre les populations de micromammifères													
Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
			15				15							
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	2		0											

Le suivi par piégeage des micromammifères n'a pu être réalisé en 2015.

Cependant le Parc Naturel Régional du Marais poitevin a réalisé une étude de la répartition de la Musaraigne aquatique dans le Marais poitevin et ses vallées fluviales. Le suivi consiste en la pose de 10 pièges à crottes sur un linéaire de 100 m. Ainsi 95 points ont été prospectés sur le Marais poitevin donc 3 en baie de l'Aiguillon : au transfo sur Saint Michel en l'Herm, à l'embouchure du canal de Luçon sur Triaize et à l'embouchure du canal du Curé sur Charron.

PROVISOIRE

Les crottes « suspectes » sont confiées au bureau d'étude GREGE pour analyse génétique. Les sites du Curé et du canal de Luçon ce sont révélés positifs à la présence de la Musaraigne aquatique après analyse ADN.

En 2017, l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin lance l'étude de réactualisation de la répartition de la Loutre d'Europe (tous les 3 ans). Cette étude consiste à relever des indices de présence de loutres dans des mailles de 5km². La présence de la loutre est avérée dans les mailles jouxtant la baie de l'Aiguillon.

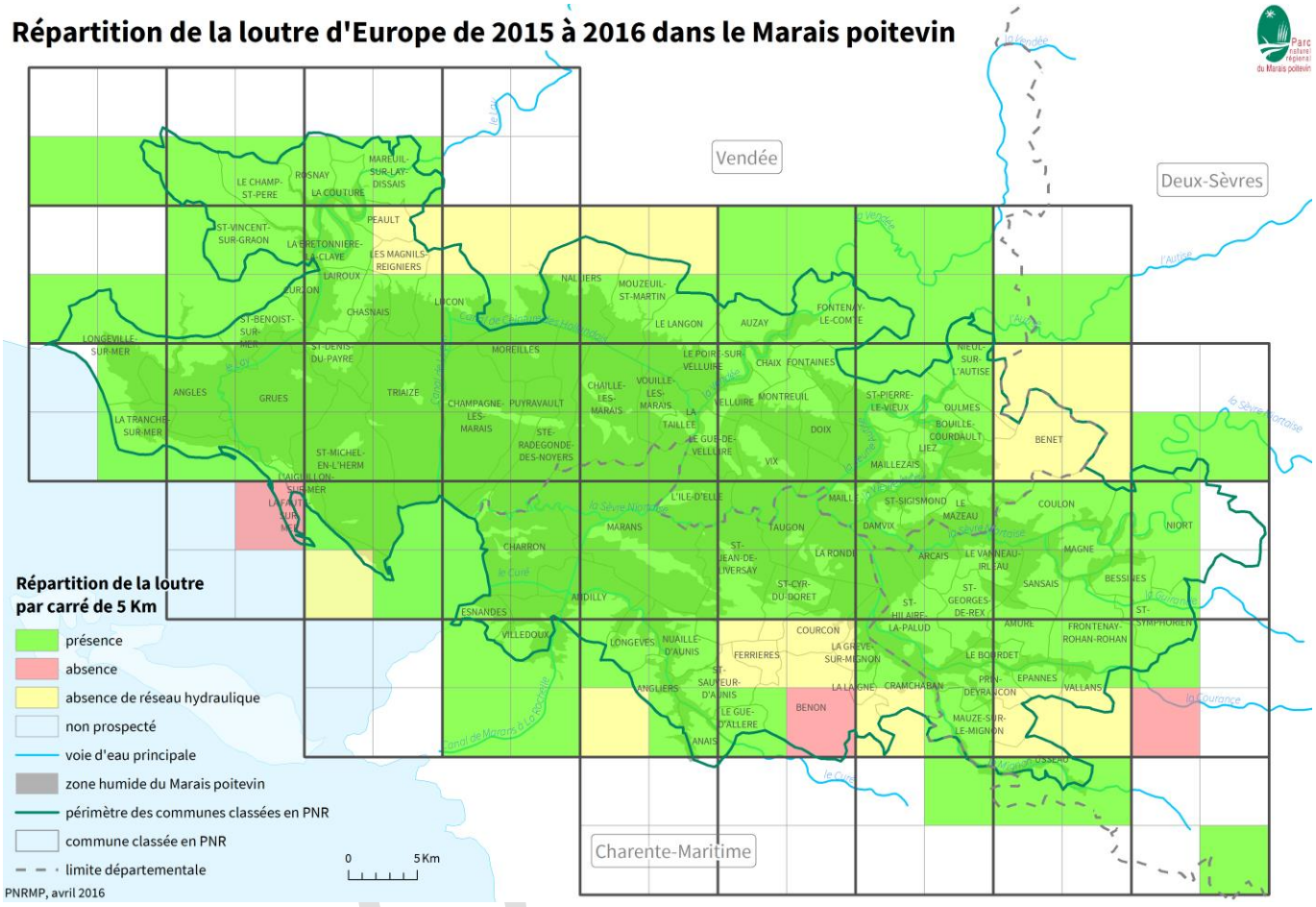

Figure 20 : Répartition de la loutre d'Europe de 2015 à 2016 dans le Marais poitevin

CS17 – Inventorier les oiseaux nicheurs														
Priorité 2	Années										Période Avril - mai	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	20		20		20		20		20					
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	31	23	23	23	6									

Suivi des passereaux nicheurs en baie de l'Aiguillon

Depuis 2011, un suivi des passereaux nicheurs est réalisé en baie de l'Aiguillon. Il consiste à parcourir l'ensemble des prés salés et à localiser l'ensemble des mâles chanteurs identifiés au chant et à vue.

Deux passages sont réalisés en avril et mai.

En 2018, l'objectif est de standardiser le protocole afin d'optimiser le temps de suivi et de rendre le suivi plus facilement reproductible par une tierce personne.

Le but de ce suivi est d'évaluer les tendances des populations de passereaux nicheurs sur le long terme (10 ans) et de caractériser les habitats à enjeux pour les principales espèces.

Le protocole consiste réaliser des points d'écoute de 5min et de reporter l'ensemble des mâles chanteurs sur un rayon de 150m. L'observateur note également pour chaque observation différents paramètres : nébulosité (en %), la force et la direction du vent (anémomètre km/h). Deux passages sont réalisés début avril et mi-mai au lever du soleil.

Ces zones d'écoute ont été superposées aux données issues du suivi de 2016 afin de déterminer l'hypothétique détection des individus par un observateur réalisant le suivi par les points d'écoute.

Un test de puissance (élaboré par Aurélien Besnard) a été réalisé afin de déterminer si le nombre de points est suffisant pour évaluer les tendances de ces différentes espèces.

Suivi de la nidification de la Rousserolle turdoïde sur la Sèvre Niortaise

La Rousserole turdoïde, fauvette paludicole de grande taille, niche dans les roselières âgées. Le morcellement de ses habitats de nidification fait que cette espèce est en déclin drastique en Europe.

C'est pourquoi un suivi de cette espèce est réalisé chaque année sur la petite population présente dans les roselières des rives de la Sèvre-Niortaise, entre la Prée Mizottière et le barrage des Enfrenaux.

Le suivi n'a pas été réalisé en 2016 et 2017 par manque de temps et de mauvaise condition climatique. Néanmoins, il est patent que les effectifs sont en déclin de manière sévère.

Tableau 5 : Nombre de mâles chanteurs de Rousserolle turdoïde par année de suivi

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2018
Effectif max	16	18	20	16	22	NC	20	15	7	(0)	3	(1)

Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu à la pointe de l'Aiguillon

Le Gravelot à collier interrompu est une espèce protégée en France, inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, aux Annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn. Il est inscrit sur la liste rouge mondiale de l'IUCN. Cette espèce niche sur le haut de plage dans les laisses de mer. La pointe de l'aiguillon est le seul site de la réserve naturelle où cette espèce se reproduit.

Les couples de Gravelot à collier interrompu de la pointe de l'Aiguillon n'échappe pas aux menaces potentielles classiquement observées pour l'espèce : l'occupation des milieux favorables pour la nidification, les dérangements de plus en plus conséquent avec le développement des sport de nature et l'augmentation des promeneurs et ce, dès les premiers beaux jours du printemps. Le nettoyage des plages (même manuel) a un impact négatif très important pour l'espèce. Ces dérangements sont également de nature à accentuer le phénomène de prédations par les laridés et corvidés.

Tableau 6 : Nombre de couples de Gravelot à collier interrompu cantonnés sur les plages de la pointe de l'Aiguillon

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Effectif max	3	5	6-10	1-4	4	2	6	9	10	7	7	6	7	8

PROVISOIRE

Figure 21 : Localisation des couples de Gravelots à collier interrompu sur la pointe de l'Aiguillon (2018)

CS18 – Suivre la migration prénuptiale du Courlis corlieu

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Action partiellement réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	5	0	0	0	0					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Avril - mai	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

Cette opération n'a été réalisée qu'en 2013.

CS19 – Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action partiellement réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	0	0	1	0					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Déc. – janv.	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

Cette opération n'a été réalisée qu'en janvier 2016. Ce sont 29 Busards des roseaux, 2 Busards Saint-Martin et 2 Hiboux des marais qui ont été comptabilisés.

CS20 – Suivre la migration postnuptiale à la pointe de l'Aiguillon

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Sept – nov.		RNN	Fct
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	0	0	0									

Le Groupe Ornithologique Vendéen, devenu LPO Vendée assure depuis 1993 un suivi annuel du 1er septembre au 30 novembre des passereaux en migration postnuptiale se regroupant à la pointe de l'Aiguillon avant de traverser la baie de l'Aiguillon (effet « entonnoir » du site).

Les comptages se déroulent du 1er septembre au 30 novembre du lever du jour à 12h. La détermination des passereaux se fait à la vue (jumelle et longue-vue) mais aussi à l'ouïe.

En 2017, l'analyse des 25 années de suivi de la migration des oiseaux à la pointe de l'Aiguillon a été réalisée par Odine Filippi-Codaccioni. Le rapport est téléchargeable sur le site de la LPO Vendée :

https://vendee.lpo.fr/nos-actions/connaissances-naturalistes-et-actions-de-protection/migration-a-pointe-de-laiguillon/

CS21 – Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Sept. – avril		RNN	Fct
	18	18				18	18							
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	25	0	0	0	18									

Entre 2010 et 2013, Romain BLANCHET, étudiant par apprentissage en BTSA « Gestion et Protection de la Nature » a travaillé sur le suivi du dérangement des Oies cendrées en baie de l'Aiguillon.

Le protocole de mesure de la hauteur de Puccinellie maritime couplée à un comptage de fèces d'Oies cendrées, Bernaches cravants et Canards siffleurs dans des quadrats d'1m² a été réalisée sur l'automne/hiver 2016/2017 sur les prés salés de Champagné-les-marais, Triaize et Charron.

Figure 22 : Relevé de hauteur de Puccinellie maritime et fèces d'oies et canards sur les prés salés

PROVISOIRE

CS22 – Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF

Priorité 3	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Action non réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	0	0	0	0	0					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Avril – août	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

Cette opération n'a pas encore été mise en place sur la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. Le protocole a été testé mais la présence régulière de vent rend compliqué sa mise en œuvre.

CS23 – Assurer le programme STOC - EPS

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Avril – mai	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

Ce suivi s'intègre dans le cadre d'un programme national mené par le CRBPO – Muséum d'Histoire Naturelle. Il concerne le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) par Echantillonnage Ponctuel Simple (EPS). Ce protocole s'intègre dans une démarche nationale et qu'il n'est donc pas conçu pour suivre des tendances d'effectifs de populations nicheuses locales. Trois sites sont échantillonnés : dix points d'écoute sur les mizottes de Charron / Esnandes, dix points d'écoute sur les mizottes de Triaize et dix points d'écoute sur la pointe de l'Aiguillon. Lors de la standardisation du suivi des passereaux nicheurs en baie de l'Aiguillon (CS17) par points d'écoute, les points STOC-EPS ont été conservés et intégrés au suivi.

CS24 – Assurer le programme « prairie de fauche » de l'ONCFS

Priorité 2	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	2	2	0	2	2					

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Avril – juin.	Temps réalisé (jours/an)	RNN	Fct

L'objectif de ce programme national, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ONCFS, est de suivre les évolutions des peuplements d'oiseaux prairiaux sur un échantillon de référence départemental. Etablir une corrélation entre modes de gestion des prairies et variabilité de l'état de conservation de l'écosystème.

Les observations sont effectuées en mai, juin et juillet de chaque année (excepté 2015) sur 15 stations en baie de l'Aiguillon. L'échantillon doit être stable d'une année sur l'autre. Sur chaque station un Indice Ponctuel d'Abondance est réalisée et diverses mesures pour décrire la gestion de l'herbage (3 à 4 passages et une enquête auprès de l'exploitant). Au final, seuls les dix points de Triaize sont réalisés (de manière conjointe avec le STOC EPS).

CS25 – Assurer la réalisation du programme ACROLA

Priorité 1	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	10	10	10							
Action réalisée	Années									
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
	20	4	0							

Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
Août – sept.	Temps réalisé (jours/an)	RNN/LPO17	Fct/DREAL

PROVISOIRE

Le Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* est le passereau le plus menacé d'extinction d'Europe continentale. Cela lui vaut le statut d'espèce inscrite par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en liste rouge mondiale des espèces menacées d'extinction. La France joue un rôle majeur dans la conservation de l'espèce car elle accueille la totalité ou presque de la population mondiale en halte migratoire postnuptiale.

Dans ce contexte, le ministère en charge de l'écologie a décidé de mettre en place un plan national d'actions en faveur du Phragmite aquatique afin de lui assurer un réseau satisfaisant de sites de haltes migratoires et de participer ainsi au rétablissement de l'espèce dans un état de conservation favorable. Une des déclinaisons de ce plan d'action est un programme de baguage de l'espèce en halte migratoire, le programme ACROLA, piloté par le Centre de Recherche par le Baguage des Populations d'Oiseaux, dépendant du Muséum National d' Histoire Naturelle.

La déclinaison du programme ACROLA en baie de l'Aiguillon, piloté par la LPO Charente-Maritime et financé par la DREAL Pays de Loire, a pour but de mesurer les potentialités de milieux atypiques que sont les prés salés de la baie de l'Aiguillon (notamment les zones de chiendents) pour l'accueil du Phragmite aquatique en halte migratoire.

Cette étude s'est déroulée de 2011 à 2014, les objectifs de cette étude étaient la capture de Phragmite aquatique afin d'obtenir de nouvelles données sur sa phénologie de migration, la durée de leur stationnement, leur prise de masse, mais surtout la détermination de leur domaines vitaux, leur utilisation des habitats, leur régime alimentaire et la disponibilité alimentaire présente sur le site.

Les oiseaux équipés d'émetteurs nous ont permis de constaté que les oiseaux utilisaient des petites surfaces (8,61 ± 4,34 ha par la méthode des MCP) de manière très hétérogène. Certains oiseaux n'utilisaient qu'un seul site alors que d'autre changeaient de site en cours de leur halte. Nous avons pu constater que la plupart des oiseaux exploitaient principalement les bordures de petits chenaux du pré salé, mais que certains individus s'alimentaient également dans la luzerne en dehors du pré salé.

De même l'analyse des fèces de 29 Phragmites aquatiques par le Muséum d'Histoire Naturelle nous montre que l'espèce s'alimente majoritairement de petites punaises, d'araignées et de mouches.

Les *Hemiptera*, *Araneida* et *Diptera* représente 74% des proies déterminées. Si l'on compare ce résultat aux analyses des fèces des autres espèces d'oiseaux échantillonnées, nous constatons que le Phragmite aquatique est la seul espèce à manger majoritairement des Hémiptères. De manière globale, la composition des proies identifiées dans les fèces de Phragmite aquatique, se rapproche davantage de la composition observée chez la Bergeronnette printanière et le Phragmite des joncs.

Figure 23 : Phragmite aquatique capturé sur Triaize

PROVISOIRE

Pour les gestionnaires du site, cette étude confirme donc l'importance des prés salés non fauchés de la baie de l'Aiguillon pour le Phragmite aquatique.

CS26 – Tester et assurer le programme Halte Migratoire

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Août – oct.		RNN	Fct
	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20				
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	0	2	0									

Cette opération n'a pas été mise en place car elle nécessite la présence d'un bagueur, généraliste agréé au sein de l'équipe de la réserve naturelle. Ce programme n'existe plus par ailleurs. En revanche, dans le cadre de réseau « bécassines » de l'ONCFS, des opérations de capture et de baguage de Bécassine des marais et de Bécassine sourde ont été effectuées sur le site de la Prée Mizottière et de la pointe d'Arcay.

CS27 – Assurer un ILA « orthoptères »

Priorité 3	Années										Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Juillet – sept.		RNN	Fct
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	0	0	2									

Aucun protocole n'a été mis en place depuis 2013. Un protocole de suivi de l'Œdipode des salines a été testé par le Service « Espaces protégés » de la LPO sur les mizottes de Charron et Esnandes. Il s'est avéré non adapté.

En 2018, un stagiaire de BTS GPN travaille sur l'élaboration d'un protocole adapté au suivi de l'Œdipode des salines et l'Œdipode émeraudine (espèces patrimoniales) sur l'ensemble de la baie de l'Aiguillon et reproductible par le personnel de la réserve tous les ans.

Deux passages sont nécessaires à ce suivi (en juillet et août) entre 12h et 17h. Sur chaque secteurs de prés salés (Saint-Michel-en-l'Herm, Triaize, Champagné-les-Marais, Charron, Esnandes) 4 transects de 20m de long sont matérialisés à l'aide de piquets et rubalises. L'objectif est de comptabiliser l'ensemble des individus observés dans une largeur d'un mètre autour du transect (méthode inspirée des Indices Linéaires d'Abondance). Ces transects seront positionnés dans des zones à la gestion différentes afin d'évaluer l'impact de la fauche sur la distribution de ces deux espèces d'Œdipodes.

CS28 – Suivre la population de Spartine anglaise

Priorité 2	Années										Période	Temps prévu (jours/an)	Qui	Coût
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	Annuelle		RNN	Fct
		40			40			40						
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	80	240	8									

Le suivi quasi-exhaustif de la Spartine anglaise entrepris en 2015 a été terminé à l'automne 2016. Nous avons constaté une progression extrêmement importante de l'espèce entre 2011 et 2015-2016 (Tableau 7). Cela peut être illustré par le cas des mizottes de Champagné (Figure 24) où la densité de Spartine anglaise est multipliée par 56 entre 2011 et 2015.

Ainsi, au terme de la prospection de tous les prés salés de la baie de l'Aiguillon, c'est 54 553 stations de Spartine anglaise qui ont été dénombrées, soit une multiplication par plus de 16 entre 2007 et 2016.

PROVISOIRE

Tableau 7 : Evolution du nombre de stations de Spartine anglaise par secteur entre 2007 et 2016

NOMBRE DE STATIONS	2007	2011	2016
Saint-Michel-en-l'Herm	58	64 (x1.1)	931 (x 14.5)
Triaize	6	9 (x1.5)	563 (x62.5)
Champagné-les-marais / Puyravault	28	412 (x14.7)	8 834 (x21.4)
Estuaire Sèvre Niortaise	132	393 (x2.9)	977 (x2.5)
Charron	2 584	4 733 (x1.8)	40 656 (x8.6)
Esnandes	518	1 137 (x2.2)	2 592 (x2.3)
TOTAL	3 326	6 748 (x2)	54 553 (x8)

Une analyse cartographique a permis de définir des zones de forte progression de la Spartine anglaise (Figure 24). Les données de présence/absence de Spartine anglaise ont été couplées à des données d'altimétrie et de végétation et sont en cours d'analyse statistique.

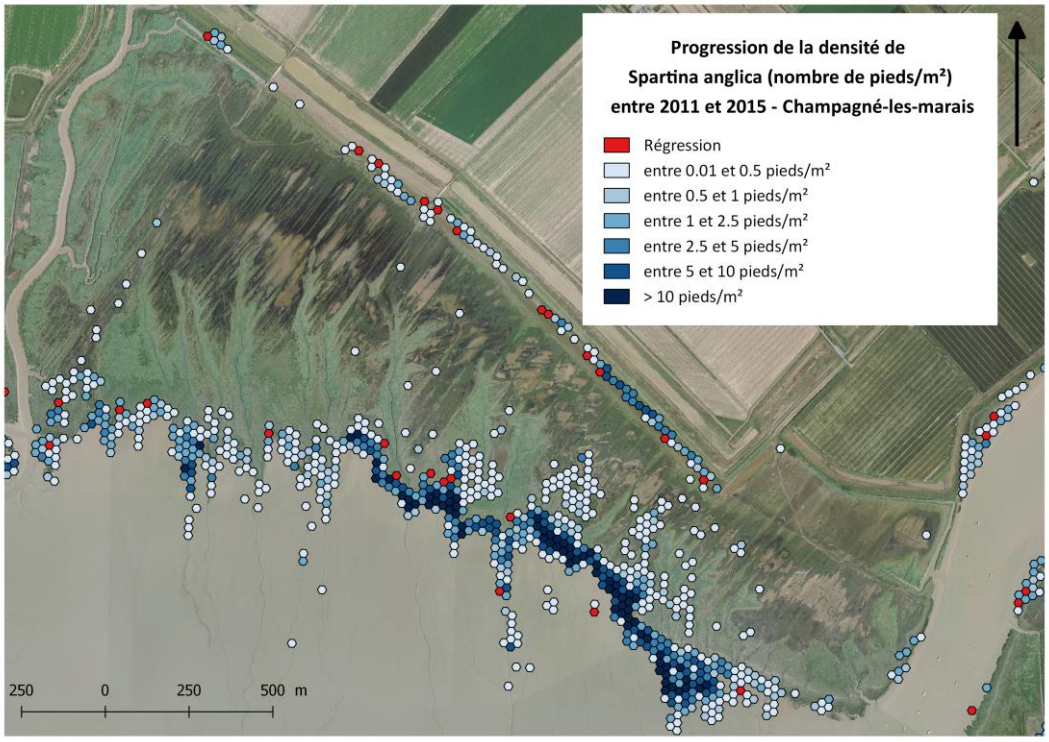

Figure 24 : Progression/régression de la Spartine anglaise sur Champagné-les-marais

Un tel suivi ne peut plus être mise en œuvre de par la progression exponentielle de la Spartine anglaise. Néanmoins, dans le but de suivre l'évolution de cette plante halophile, un protocole de suivi basé sur un échantillonnage a été mis en place en 2016 (en lien avec Aurélien BESNARD du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive de Montpellier).

Ce protocole est basé sur le tirage aléatoire de 200 points par secteurs de prés salés (listés dans le Tableau 7 ci-dessus) dans une zone dite « favorable » à la Spartine anglaise (zone tampon de 10m autour des stations de Spartine anglaise répertoriées en 2016).

Sur chacun de ces points aléatoires, la présence de Spartine anglaise est déterminée dans un quadrat d'1 m². Ce suivi (réalisé au minimum tous les 2 ans pendant 10 ans) va permettre de détecter les variations de probabilité de présence annuelle de Spartine anglaise qui, à terme, permettra de détecter une augmentation/régression de probabilité de présence annuelle de 10% minimum (à l'exception du site de Triaize

où la probabilité de détection de la Spartine anglaise avec le protocole proposé est trop faible).

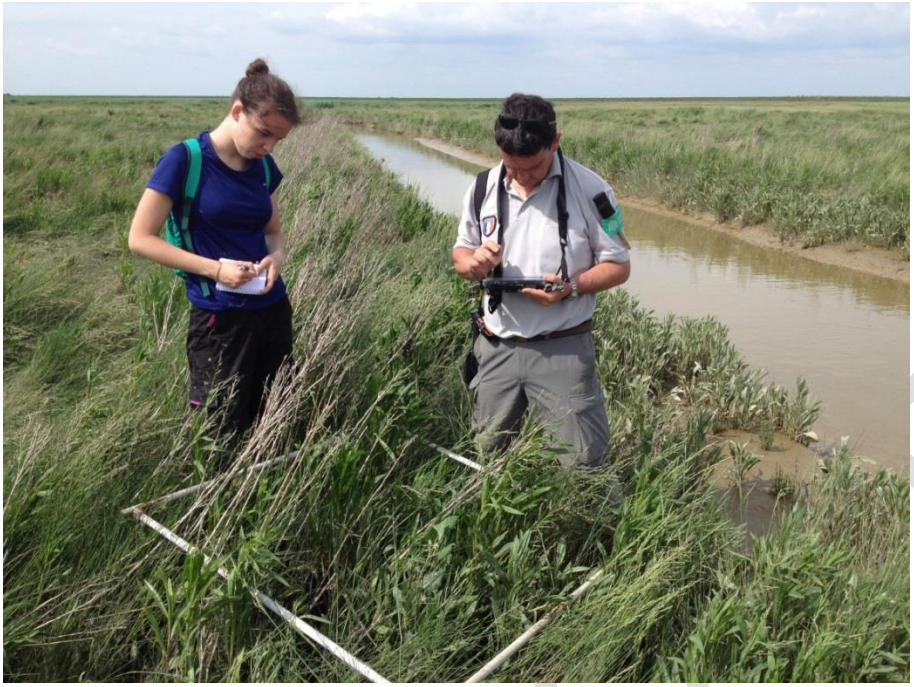

Figure 25 : Présence/absence de Spartine anglaise dans un quadrat

CS29 – Suivre les populations de moustique et l'impact des traitements														
Priorité 3	Années										Période X	Temps prévu (jours/an)	Qui EID/RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	5	5	5	0	0									

Le gestionnaire de la réserve naturelle travaille avec l'EID depuis 2013 (17 et 85) dans le cadre d'un protocole de suivi des gîtes larvaires et de capture de moustiques adultes (suivi des espèces présentes et évaluation des nuisances). Selon leurs besoins d'une année sur l'autre, l'EID sollicite les gestionnaires de la réserve pour la prospection de terrain.

CS30 – Poursuivre l'inventaire de l'ichtyofaune														
Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
Action partiellement réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	0	1	0									

Les opérations de suivis de la nourricerie des prés salés contribuent directement à cet inventaire mais elles ne couvrent que les prés salés. Aucune nouvelle espèce n'a été identifiée lors des différentes pêches scientifiques.

CS31 – Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles														
Priorité 3	Années										Période Avril – Août	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
		4			4			4						
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	2	0	6									

PROVISOIRE

En 2015, les polders de Saint Michel à l'Herm ont été prospectés et la présence de Rainette méridionale *Hyla meridionnalis* et de Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus* a été relevée. En 2016, la Prée Mizottière a été prospectée avec la présence en grand nombre de Pelodyte ponctué et Rainette méridionale et plus ponctuellement de Grenouille verte *pelophylax sp.* et de Grenouille rieuse *pelophylax ridibundus*.

Un protocole standardisé a été mis en place en 2017 sur la Prée Mizottière et les zones de prélèvement en Vendée (Champagné-les-marais, Saint Michel-en-l'Herm). Le suivi consiste, lors de deux ou trois passages, à déterminer la présence par points d'écoute des espèces dans des mailles de 100 mètres sur 100 mètres. Ce suivi par présence/absence permettra de définir l'évolution de la probabilité de présence des différentes espèces d'amphibiens. Ci-dessous (Figure 26), la carte de présence des différentes espèces pour la première année (par maille).

Figure 26 : Suivi des amphibiens à la Prée Mizottière (mai 2017)

Figure 27 : Cartographie des zones de présence des différentes espèces d'amphibiens (mailles de 100m)

Le suivi des amphibiens sur la Prée Mizottière fait partie des suivis biologiques du programme LIFE Baie de l'Aiguillon. Il sera réalisé en 2018 et 2019. Après le LIFE il est envisagé de continuer ce suivi sur les zones de présence avérée et de tester le protocole sur les bassins du Curé en proximité de la baie, propriété du Conservatoire du littoral.

CS32 – Poursuivre l'inventaire des arthropodes

Priorité 2	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	1	1	0	1	0									

Une nouvelle phase d'inventaire des arachnides a été réalisée par les Naturalistes Vendéens en 2014, principalement aux abords et dans les phragmitaies, avec un aspirateur à moteur thermique. A ce jour, 102 espèces d'araignées ont été dénombrées dans la réserve naturelle. Il semble difficile de prévoir le nombre total d'espèce qui s'y trouve car la courbe du nombre de découvertes annuelles de nouvelles espèces semble loin d'avoir atteint son maximum avec 24 nouvelles espèces en 2013 et encore 21 nouvelles espèces en 2014.

Pour 2014, on peut notamment citer *Clubiona juvenis*, nouvelle espèce pour les Pays de Loire et seulement connue dans 7 départements français et *Sitticus inexpectus*, également nouvelle espèce pour les Pays de Loire et qui a été découverte en France pour la première fois dans le Morbihan en 2011.

Il est à noter que les araignées capturées dans les pièges Barber lors des piégeages pour l'évaluation des ressources alimentaires disponibles pour les poissons seront également traités par les Naturalistes Vendéens afin de compléter l'inventaire (notamment pour les espèces halophiles).

Un premier inventaire des Chilopodes et Isopodes terrestres a également été réalisés par les Naturalistes Vendéens en 2014. Ces bio-indicateurs, largement utilisés en Allemagne et en Angleterre, sont encore très méconnus en France. Les premiers résultats sont encourageants avec *Lamyctes emarginatus*, espèce peu commune en France et première mention pour la Vendée et *Halophiloscia couchii*, espèce strictement halophile, peu commune en baie de l'Aiguillon et en Vendée. Les micro-milieux qu'occupent ces espèces ne sont pas pris en compte actuellement dans la gestion de la réserve et bien d'autres espèces sont à rechercher.

CS33 – Inventorier les algues (macro & micro), mousses, lichens et champignons

Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
				16	17	18	19	20	21	22				

Cette opération n'a pas été mise en œuvre par des observations de terrain depuis 2013.

Cependant, René Pacaud a fourni en mars 2017 une liste d'espèces de champignons présentes en baie de l'Aiguillon et dans son périmètre immédiat (114 espèces dont 14 espèces inventoriées en 2016).

CS34 – Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux – RNF

Priorité 3	Années										Période Tous les 2 ans	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN/Ext	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	6	4	4	6	3									

PROVISOIRE

Dans le cadre de l'observatoire « Littoral, Limicoles Côtiers et Macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France, il a été décidé d'élaborer un protocole de surveillance inter-site des habitats bio-morphosédimentaires intertidaux en zone estuarienne. Ce protocole doit pouvoir être mis en œuvre à l'échelle du réseau pour fournir des données sur le long terme et conduire des analyses comparatives à caractère national.

Ce suivi a été mis en place en baie de l'Aiguillon car le site abrite d'importantes zones intertidales, zones d'alimentation des limicoles côtiers. Ainsi leur évolution à long terme conditionne en partie la qualité des sites estuariens étudiés pour l'accueil des limicoles côtiers.

Ce protocole doit préciser localement les principales caractéristiques des communautés benthiques estuariennes (approche bio-morphosédimentaire, taxonomique, densitaire et biométrique) et en mesurer leur évolution dans le temps. Pour être reconductible chaque année, en tenant compte de la capacité des équipes gestionnaires pour sa mise en œuvre (temps disponible, matériels nécessaires, faisabilité méthodologique…), le protocole RNF a été défini pour être facilement applicable annuellement et de façon standardisée,

En lien avec le protocole de comptage mensuel des limicoles côtiers, il doit permettre de recueillir des informations sur la qualité des zones d'alimentation fréquentées par les oiseaux à marée basse.

Les prélèvements sont réalisés depuis 2010 sur 3 points : Saint-Michel en l'Herm, Champagné les Marais et Charron puis sur 5 points depuis 2014, représentant 5 des 6 grands habitats de vasière présent en baie de l'Aiguillon (Figure 38). Pour chacune de ces stations, 3 sous-stations ont été définies pour lesquelles on réalise 3 carottes-faune par sous-station (tamisées sur maille carrée 1mm de vide et refus individuellement ensachés - carottier : 15 cm x 25 cm) et 4 carottes-sédiment (soit 2 réplicats) par sous-station (carottier : 5 cm x 5 cm).

La phase de terrain est réalisée par l'équipe de la réserve. Les échantillons sont ensuite envoyés à Jérome Jourde, benthologue, pour les analyses.

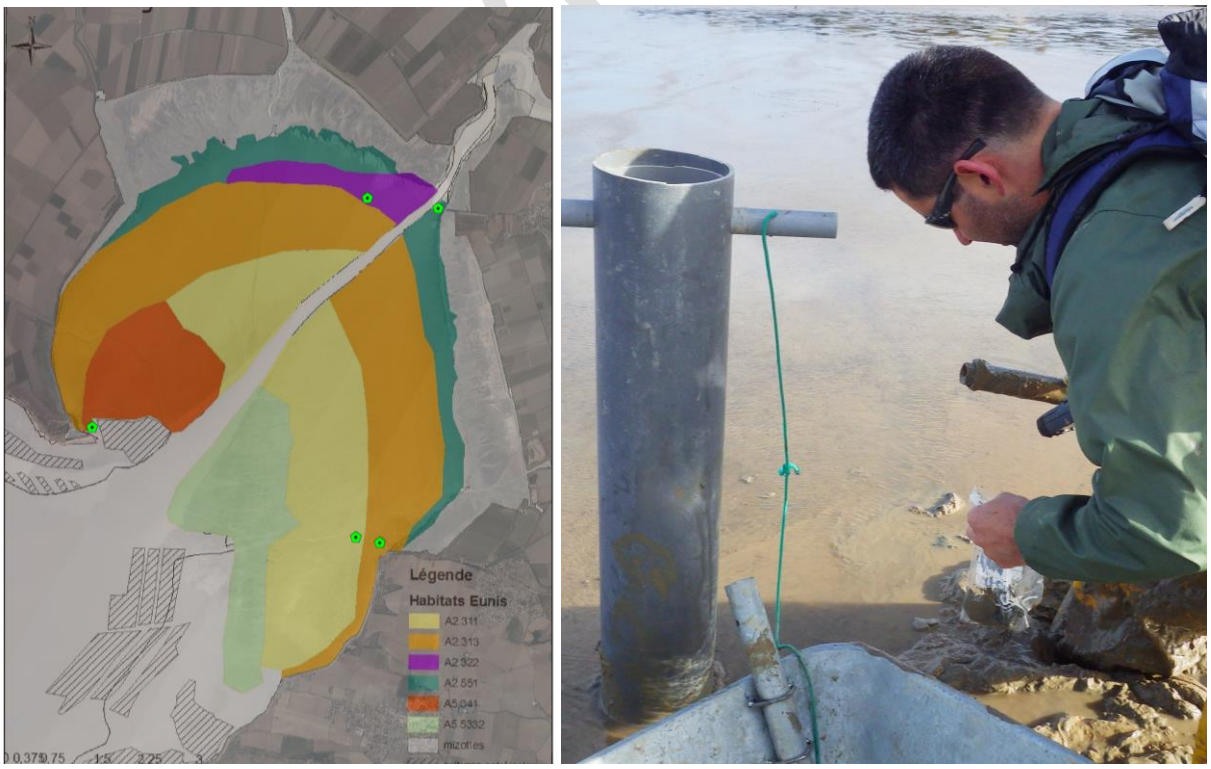

Figure 28 : Situation des points de prélèvement benthos et codification Eunis des habitats de vasière et carottage de vase sur Esnandes (novembre 2016)

7. Les activités de recherche (PR)

PROVISOIRE

PR1– Evaluer l'influence du bassin versant sur l'environnement côtier														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui Ext	Coût ONCFS (LIFE)
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
			3	3	3									
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
			0	20	0									

Action LIFE

Cette action correspond au temps passé à la mise en place et à l'entretien des sondes STPS, aux comités de pilotage et technique, ainsi qu'à la rédaction des lettres d'informations compris dans le temps de travail des opérations CS10, CS11 et CS12.

PR2 – Modéliser le fonctionnement sédimentaire de la réserve naturelle														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui Ext	Coût ONCFS (LIFE)
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
			5	5	5									
Action partiellement réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
			0	0	2									

Action LIFE

Suite à la réalisation du Modèle Numérique de Terrain en septembre 2016, le PNR du Marais poitevin a entrepris d'analyser ces données ainsi que les données historiques disponibles. Ce travail a fait l'objet d'un mémoire d'un étudiant de Master 2 de l'Université de La Rochelle, sous la direction d'Eric Chaumillon.

Un outil SIG utilise les données du MNT pour permettre la visualisation 3D de la baie et la simulation de la montée de la mer.

Ce dernier est disponible sur le site du LIFE :

https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/03/20/baie-de-laiguillon-3d/

PR3 – Evaluer la dynamique sédimentaire et son impact sur la production primaire benthique														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN/Ext	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
					5	5	5							
Action non réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
					0									

Action LIFE

L'étude de la production primaire consiste à évaluer la capacité d'un système à transformer une énergie externe (lumière et substances chimiques) en composés organiques qui serviront à alimenter les niveaux trophiques supérieurs. C'est donc la base de la chaine trophique de l'anse de l'Aiguillon. Les travaux réalisés par DEGRE (2004), QUINTAINNE (2010), VIAIN (2011), ROBIN (2012) ont pu traiter en partie de cette thématique et notamment des capacités trophiques en lien avec les populations d'oiseaux.

Néanmoins, un traitement plus fondamental de l'anse de l'Aiguillon peut être abordé quant aux processus physico-chimiques en cours. Cette opération est directement rattachée à l'action LIFE « suivre de la qualité de l'eau » en partenariat avec l'IFREMER notamment via l'analyse des flux de carbone.

PROVISOIRE

PR4 – Evaluer la capacité du Marais poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés

Priorité 3	Années										Période Nov. – Fév.	Temps prévu (jours/an)	Qui RNN/ONCFS	Coût Fct
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	45	45	45											
Action réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	30	17	8	40	394									

Action LIFE

Dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon, une étude sur l'utilisation de la baie et des prairies humides périphériques par les canards hivernants a été entreprise. Cette étude vise notamment à améliorer les connaissances quant à l'utilisation fonctionnelle des zones de gagnages (alimentation) et de remises (repos) par les anatidés hivernants.

L'étude se divise en 3 axes :

Première question : quelles sont les zones d'alimentation les plus intéressantes pour les anatidés granivores ?

Les deux premières campagnes de terrain ont été réalisées en 2016/2017 et 2017/2018. Pour ces deux premières années, 3 780 carottes de sols par an qui ont été prélevées sur les sites des mizottes de Charron et Champagné et prairies de la Prée Mizottière (270 par site). Au cours de l'hiver 2016/2017, il a été décidé en avril de ne pas réaliser l'ensemble de la campagne de prélèvement sur les marais de la Vacherie car la nidification de certaines espèces d'oiseaux avait déjà commencé dans les zones de prélèvements.

Pour la deuxième année (2017/2018), les prélèvements du mois de janvier n'ont pas pu être effectués sur le communal de Lairoux en raison d'un niveau d'eau trop élevé.

Les prélèvements des deux premières années ont tous été tamisés. L'analyse des graines a été réalisée pour le site de Champagné-les-marais (2016-2017). Le site de Charron pour cette même année est en cours d'analyse.

Les premières analyses montrent que le stock de graines diminue au cours de l'hivernage et particulièrement dans les habitats à Puccinellie maritime et salicorne sp. (test de Mann-whitney, W = 42036, p-value< 0.01).

Deuxième question : que mangent les canards ?

Lors de l'hiver 2016/2017, les chasseurs ont fourni 69 gésiers/jabots de différentes espèces d'anatidés granivores. Pour l'hiver 2017/2018, une vingtaine de gésiers/jabots ont été fournis. L'ensemble des gésiers et jabots ont été analysés par Emmanuel Joyeux.

L'analyse des gésiers et jabots des Sarcelles d'hiver tuées dans le secteur de la Tranche-sur-Mer, Moreilles et Triaize (tonnes et prairies) montrent une végétation typique des tonnes de chasse et prairies humides (Persicaria hydropiper, Eleocharis palustris, Carex vulpina...). L'analyse des gésiers et jabots des canards tués en pourtour de la baie de l'Aiguillon (Triaize) ont mis en évidence une consommation majoritaire de graines de soude (*Suaeda maritima*), principalement chez le Canard colvert, et de salicorne (*Salicornia sp*), principalement chez la Sarcelle d'hiver, soit des plantes halophiles caractéristiques des habitats de prés salés.

Troisième question : où vont-ils manger ?

Pour la première année, les captures ont eu lieu sur le site de la Prée Mizottière à l'aide de plusieurs matoles et d'une grande nasse. En 2017, un début d'hiver très sec a contraint l'équipe de la réserve à capturer directement sur les mizottes de Champagné-les-marais (niveau d'eau trop faible sur la Prée Mizottière).

PROVISOIRE

Tableau 8 : Récapitulatif des individus capturés et bagués sur les deux premiers hivers du programme LIFE

Année	Espèces	Nombre individus (capturés et bagués)	Nombre individus (équipés d'un émetteur)	Nombre d'individus (Transmission de données)
Hiver 2016-2017	Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)	59 (43 ♂ et 16 ♀)	9 (8 ♂ et 1 ♀)	4 (3 ♂ et 1 ♀)
	Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)	1 (♀)	0	0
	Canard siffleur (*Anas penelope*)	2 (♀)	0	0
Hiver 2017-2018	Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)	27 (22 ♂ et 5 ♀)	8 (7 ♂ et 1 ♀)	6 (5 ♂ et 1 ♀)
	Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)	26 (13 ♂ et 13 ♀)	5 (1 ♂ et 4♀)	2 (♀)
	Canard pilet (*Anas acuta*)	7 (6 ♂ et 1 ♀)	3 (♂)	2
	Canard siffleur (*Anas penelope*)	1 (♀)	0	0

Les premiers résultats de cette étude font l'objet d'une lettre d'information disponible sur le site du LIFE :

https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/07/21/chroniques-estuariennes-lettre-dinfo-life-baie-de-laiguillon/

Toutes les cartographies des déplacements des canards équipés sont disponibles sur le site du LIFE :

https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/2017/12/18/deplacements-canards-colverts-sarcelles-dhiver-baie-de-laiguillon-prairies-humides-marais-poitevin/

PR5 – Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière														
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui Liens	Coût A évaluer
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	15	15				15	15							
Action partiellement réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
		12	12	12	12									

En janvier 2017, la 14eme campagne d'échantillonnage de la macrofaune benthique a été réalisée dans les Pertuis Charentais et Breton. Celle-ci a pour but d'étudier l'état quantitatif et qualitatif du stock de proies disponibles pour les limicoles hivernants et s'inscrit dans une collaboration entre les Réserves Naturelles de la Baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron et l'Unité Mixte de Recherche LIENSs (LIttoral Environnement et Sociétés – Université de La Rochelle – CNRS).

Afin de bénéficier d'une série de données permettant d'analyser les variations à long terme et de mieux mesurer les fluctuations des capacités d'accueil des sites étudiés pour les limicoles, il est envisagé de poursuivre ce suivi. L'analyse d'une si longue série de données permettra de mettre en évidence les variations intra-populationnelles de distributions et d'abondances des principales espèces macro-benthiques. L'état des variations des densités et des biomasses sera comparé aux variations de leurs prédateurs afin de déterminer s'il existe une corrélation dans les relations prédateurs-proies au sein des sites étudiés. En fonction des principales conclusions de cette première analyse il sera proposé alors un nouveau suivi avec un intervalle de prélèvements permettant de décrire au mieux les évolutions à plus long terme des peuplements benthiques.

Anne PHILIPPE, doctorante au laboratoire LIENss, a soutenu sa thèse en novembre 2016 sur le sujet « Variations spatio-temporelles des effectifs de limicoles hivernants selon la disponibilité et la variabilité de leurs proies constituées par la macrofaune benthique des vasières intertidales à partir de dix années de suivi dans les Pertuis Charentais ».

PROVISOIRE

PR6 – Participer aux programmes de recherche visant à la compréhension du fonctionnement de la baie de l'Aiguillon													
Priorité 3	Années										Période Annuelle	Temps prévu (jours/an)	Qui Liens	Coût A évaluer
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
Action partiellement réalisée	Années											Temps réalisé (jours/an)		
	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
	0	0	0	0	0									
Le programme LIFE intègre cette opération par l'amélioration des connaissances sur l'utilisation de la baie de l'Aiguillon et des marais périphériques par les anatidés granivores (PR4) ainsi que sur l'évaluation qualitative et quantitative de l'eau (CS11 et CS12).													

PROVISOIRE

8. Gestion des données

La bancarisation et la gestion des données de la réserve naturelle sont assurées par le personnel de la réserve. Le travail est effectué en réseau, avec un classement des données propres à la réserve.

De plus, la formation suivie par Sylvain Haie « Titre Professionnel Technicien Supérieur en Système d'Information géographique » a permis de repenser le SIG ainsi que les bases de données de la réserve naturelle.

Dans un premier temps, le stockage des données SIG a fait l'objet d'une réorganisation avec la mise en place d'une nouvelle arborescence et de règles de travail. Cette nouvelle organisation permet une meilleure consultation des informations ainsi qu'une utilisation plus performante des données. Toutefois, l'utilisation de fichiers de forme pour des informations répétitives complique l'interrogation de certaines données et/ou évènements et provoque une redondance d'informations, notamment pour le suivi des activités agricoles (attributions parcellaires, changement d'exploitations, modifications juridiques…).

Afin de mieux appréhender tous ces évènements, l'option d'une base de données a semblé intéressante. Elle permet de stocker et d'organiser l'information de manière structurée. Intégrée dans un Système de Gestion de Base de Données Relationnelles (SGBDR), elle constitue un système garantissant la qualité, la pérennité des informations, tout en permettant le partage et l'interrogation des données.

Pour des raisons de temps, l'option d'une base de données spatiale sous PostgreSQL gérée via l'interface Pgadmin a été retenue.

Une machine dédiée avec l'installation OS Windows 7 pro et l'installation de PostgreSQL 9.6 et de l'extension Postgis a été réalisée. Une base de données a été créée avec un schéma « gestion_agricole » comportant des rôles de groupe « administrateur, utilisateurs » puis d'un rôle de connexion « bddlec ». Attribution des privilèges sur la base et le schéma, puis ajout d'un serveur de connexion utilisateurs pour un accès consultation sans modification. L'intégration des données après traitement et corrections a été associée à un projet Qgis. Ce projet comporte toutes les couches et vues associées avec des relations et une symbologie adaptée. Ceci permettant ainsi à tout utilisateur de visualiser l'information facilement (parcelles attribuées, exploitant, historique, surfaces fauchées…) et d'extraire via un atlas cartographique automatisé les données nécessaires pour des supports.

Un second schéma plus simple a aussi été réalisé afin des stocker les informations de suivis naturalistes (suivi des passereaux nicheurs). Ceci permet d'utiliser le filtrage dynamique et le mode hors connexion de Qgis et de travailler avec des tablettes de terrains qui se synchronisent automatiquement à la base maitresse de retour au bureau.

L'objectif est de continuer le développement de la base de données, adaptée aux besoins de la réserve naturelle. Cette option permet de faciliter l'accès aux informations, d'éviter les erreurs de manipulations de fichiers et d'optimiser les analyses et la diffusion des données.

PROVISOIRE

Conclusion et perspectives

Le programme LIFE Baie de l'Aiguillon se poursuit jusqu'en 2020. Ces opérations, inscrites au plan de gestion mobilisent de façon conséquente le personnel de la réserve. Les autres suivis inscrits au plan de gestion devront être poursuivi également.

Un des objectifs du LIFE est de valoriser toutes les données acquises au cours de ces 5 années. Il est également important de consacrer du temps à la valorisation des données acquises depuis de nombreuses années sur les suivis de la réserve naturelle (caractérisation de la fonction de nourricerie des prés salés, valorisation des données de cartographie de la Spartine anglaise, suivi des passereaux nicheurs…).

PROVISOIRE

Annexe 1 : Opérations du plan de gestion exécutées depuis 2013

Code OPE	Résumé de l'opération	Priorité	2013	2014	2015	2016	2017
CI2	Gérer le balisage réglementaire de la RN	1	3	3	3	3	3
			3	3	2	2	2
CS10	Suivre la salinité	1	5	5	5	5	5
			0	5	0	15	15
CS11	Suivre la qualité des eaux	1	5	5	5	5	5
			10	9	20	10	146
CS15	Evaluer quantitativement (ou semi quantitativement) la répartition spatiale de l'Oenanthe de Foucaud	1	2	2	2	2	2
			10	4.5	0	0.5	0
CS2	Cartographier les groupements phytosociologiques du pré salé (carte de végétation) et des dunes	1		50			
			0	23.5	180	15	5
CS23	Assurer le programme STOC EPS	1	2	2	2	2	2
			2	2	2	2	2
CS25	Assurer la réalisation du programme ACROLA	1	10	10	10		
			20	4	0	0	0
CS3	Suivre l'évolution comparée des habitats en zone exploitée et non exploitée	1	15	15	15	15	15
			0	0	0	0	0
CS4	Mesurer l'intérêt des prés salés et l'impact des mesures de gestion sur les nourriceries de poissons	1	15		15		15
			15	15	15	15	15
CS5	Suivre la végétation (structure, composition) des prés salés, des dunes et des roselières	1	4	4	4	4	4
			4	0	0	0	0
CS7	Assurer le comptage mensuel des Oiseaux d'eau	1	48	48	48	48	48
			48	48	48	48	48
CS8	Suivre l'évolution de la végétation des digues	1	4	4	4	4	4
			9	6	6	4	1
IP1	Permettre le nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées	1	5	5	5	5	5
			0	6	5	5	50
IP2	Surveiller l'application du cahier des charges (mesures en MAE notamment) des zones exploitées par les agriculteurs (fauche et pâturage sur digues et prés salés)	1	15	15	15	15	15
			50	20	15	15	15
IP3	Lutter contre l'installation des espèces invasives ou envahissantes et/ou limiter leur expansion	1	10	10	10	10	10
			0	5	5	3	3
IP7	Assurer la maintenance de la protection des dunes de la pointe de l'Aiguillon	1	4	4	4	4	4
			10	10	3	4	4
IP8	Aménager et contribuer à la gestion des milieux favorables aux espèces de zones humides (Prée Mizottière, zone de prélèvement de Xynthia…) à proximité immédiate de la baie de l'Aiguillon	1	15	15	15	15	15
			15	10	8	15	15
MS1	Participer aux CLE et aux groupes de travail des SAGE du Marais poitevin	1	4	4	4	4	4
			8	1	1	4	2
MS13	Encadrement des stagiaires et vacataires	1	15	15	15	15	15
			15	15	15	15	15
MS14	Formation du personnel de la réserve	1	15	15	15	15	15
			10	7	0	21	154
MS18	Assurer la rédaction du plan de gestion	1					
			0	0	0	0	0
MS19	Réaliser l'évaluation du plan de gestion	1					60
			0	0	0	0	0
MS2	Participer à la commission Inter-SAGE du Marais poitevin	1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
			0	0	0	0	0
MS20	Assurer le suivi budgétaire des RNNs	1	20	20	20	20	20
			20	20	20	20	30
MS21	Participer au conseil scientifique de la RNN	1	1	1	1	1	1
			1	4	4	0	1
MS22	Procédure d'alerte et de gestion en cas d'urgence submersion	1					
			0	0	0	0	0
MS26	Rédiger du rapport annuel d'activités et de la base de données ARENA	1	10	10	10	10	10
			10	15	10	10	10

PROVISOIRE

MS27	Maintenir les échanges et contacts réguliers avec les CRC, les CRP et œuvrer pour que ces relations puissent à terme se muer en partenariat autour de la reconquête de la salubrité des eaux côtières	1	2	2	2	2	2
			1	4	2	2	2
MS3	Suivre la convention de gestion des prés salés avec la DDTM 17 & 85	1	4	4	4	4	4
			4	24	4	1	1
MS30	Participer à la définition à la mise en œuvre du plan de submersion rapide (PSR) et des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)	1	3	3	3	3	3
			3	3	4	3	2
MS31	Participer au comité de pilotage de la Prée Mizottière	1	1	1	1	1	1
			3	1	0	1	5
MS38	Assurer des interventions en colloque, séminaire	1	2	2	2	2	2
			4	10	0	1	2
MS39	Participer à la rédaction d'articles scientifiques	1	10	10	10	10	10
			4	10	0	1	2
MS4	Comité de pilotage « mizottes »	1	2	2	2	2	2
			2	2	2	2	2
MS40	Rédiger des articles de vulgarisation	1	2	2	2	2	2
			2	5	2	0	3
MS42	Participer à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1	2	2	2	2	2
			2	10	10	4	2
MS5	Participer au comité de gestion du futur Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2	2	2	2	2
			0	0	4	3	6
MS6	Participer aux groupes techniques ou géographiques du futur Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais	1	2	2	2	2	2
			0	0	0	0	0.5
MS7	Participer au comité de pilotage de l'APPB de la pointe de l'Aiguillon	1	1	1	1	1	1
			0	0	0	1	4
MS9	Participer au COPIL MAE "Marais poitevin"	1	3	3	3	3	3
			3	2	4	2	0.5
SP3	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon	1	30	30	30	30	30
			35	25	25	30	20
SP4	Coordonner des différents services de l'ONCFS	1	5	5	5	5	5
			5	5	2	5	5
SP6	Gérer les autorisations de travaux	1	5	5	5	5	5
			6	8	8	1	1
CC4	Elaborer des outils de vulgarisation scientifique à l'attention du grand public	2	5	5	5	5	5
			0	0	0	0	0
CS1	Poursuivre l'inventaire de la faune benthique	2			4		4
			0	0	0	0	0
CS12	Suivre les débits	2	5	5	5	5	5
			0	5	5	20	7
CS14	Suivre photographiquement le paysage	2	2	2	2	2	2
			2	3.5	3.5	1	1
CS16	Suivre les populations de micro-mammifères	2			15		
			2	0	0	0	0
CS17	Inventorier les oiseaux nicheurs	2	20		20		20
			31	23	23	23	6
CS21	Suivre la répartition des Oies cendrées et de leur impact	2	18	18			
			25	0	0	0	18
CS24	Assurer le programme « prairie de fauche »	2	2	2	2	2	2
			2	2	0	2	2
CS28	Suivre la population de Spartine anglaise	2		40			40
			0	0	80	240	8
CS30	Poursuivre l'inventaire de l'ichtyofaune	2					
			0	0	0	1	0
CS32	Poursuivre l'inventaire des arthropodes	2					
			1	1	0	1	0
IP4	Nettoyer les déchets et les infrastructures abandonnées (pontons…)	2	5	5	5	5	5
			0	6	5	5	0
IP5	Contribuer au franchissement des ouvrages hydrauliques pour l'ichtyofaune (par des dispositifs de franchissement piscicole, des manœuvres des ouvrages…)	2	2	2	2	2	2
			2	0	0	0	0

PROVISOIRE

IP6	Tester des zones de non fauche le long des rigoles	2	3	3	3	3	3
			3	0	0	1	0
IP9	Permettre le nettoyage des chardons	2					
			0	0	5	1	1
MS10	Participer à l'organisation des mouillages de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon	2	2	2	2	2	2
			2	2	2	2	1
MS12	Répondre aux sollicitations des partenaires permettant de faire reconnaître / valorise localement les capacités d'expertise de la RNN et de contribuer à la cohérence environnementale locale	2	2	2	2	2	2
			2	2	2	2	0.5
MS15	Réunion interne LPO	2	4	4	4	4	4
			4	4	5	3	3
MS16	Entretien des locaux et du matériel (selon SME)	2	20	20	20	20	20
			5	22	22	20	20
MS17	Réunion interne ONCFS	2	4	4	4	4	4
			4	7	7	4	4
MS25	Rechercher les financements complémentaires nécessaires aux différentes études et travaux programmés	2	5	5	5	5	5
			3	60	60	5	0
MS26	Rédiger le rapport annuel d'activités et assurer la saisie dans la base de données ARENA	2	10	10	10	10	10
			10	15	10	10	10
MS28	Participer aux autres politiques publiques de l'eau en bordure de la baie de l'Aiguillon	2	2	2	2	2	2
			5	6	6	2	2
MS32	Participer à la rédaction et à l'application du plan de gestion de la Prée Mizottière	2	10	10	10	10	10
			9	10	18	15	15
MS33	Participer aux reflexions visant à établir des connexions biologiques entre la baie et le marais intérieur	2	1	1	1	1	1
			6	0	0	0	0
MS34	Formaliser la co-gestion par la RNBA de la Prée Mizottière avec le Conservatoire du Littoral et réaliser les opérations afférentes (dont évaluation des effets de la restauration)	2	1	1	1	1	1
			1	0.5	1	0	0
MS35	Participer au Forum des Aires Marines Protégées	2	4	4	4	4	4
			4	6	2	0	0
MS36	Participer aux commissions et groupes de travail de Réserves Naturelles de France	2	15	15	15	15	15
			4	6	2	0	3
MS43	Participer à l'observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique » de Réserves Naturelles de France	2	2	2	2	2	2
			2	2	3	2	7.5
MS44	Mettre en place une convention avec l'EID définissant les conditions de lutte contre les moustiques	2	2	2	2	2	2
			2	2	2	2	0
MS45	Préciser, si nécessaire, les limites du DPM	2	2	2	2	2	2
			2	0	0	0	0
MS8	Participer aux comités de pilotage des sites naturels (RNN…) du Marais poitevin	2	3	3	3	3	3
			3	0	1	1.5	2
SP1	Surveiller les activités de pêche maritime	2	10	10	10	10	10
			30	20	20	17	20
SP2	Adapter la réglementation maritime aux exigences d'un espace protégé	2	10	10	10	10	10
			3	3	3	0	0
SP5	Assurer la police de la chasse en bordure de réserve	2	5	5	5	5	5
			6	5	5	5	5
SP7	Participer à la gestion des autorisations d'exploitation des cultures marines dans la RN	2	2	2	2	2	2
			2	2	1	2	2
SP8	Participer aux évaluations d'incidence des activités anthropiques dans le site NATURA 2000	2	2	2	2	2	2
			0	2	0	2	2
SP9	Proposer une stratégie d'action aux parquets, la faire valider par les procureurs et la formaliser, le cas échéant, par convention entre le gestionnaire et les parquets 17&85	2	1	1	1	1	1
			0	2	2	0.5	0.5
CC1	Entretenir des sites d'observation ornithologique et du matériel d'information	3	5	5	5	5	5
			5	5	1	1	1
CC2	Gérer le site internet et le faire évoluer techniquement	3	5	5	5	5	5
			1	5	30	5	5
CC3	Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication	3	4	4	4	4	4

PROVISOIRE

			3	0	0	0	15
CC5	Etudier la faisabilité d'un point d'accueil de la RNN	3				15	
			4	0	0	0	0
CC6	Participer au réseau RENET (Réseau des Animateurs Nature en Marais poitevin)	3	2	2	2	2	2
			2	1	1	1	1
CC7	Contribuer au fonctionnement du pôle des espaces naturels du Marais poitevin	3	2	2	2	2	2
			2	0	0	0	0
CC8	Participer aux programmations des activités des OTSI locaux	3	1	1	1	1	1
			1	1	1	1	1
CI1	Entretenir les passages agricoles et voies d'accès	3	3	3	3	3	3
			3	0	2	3	1
CI3	Mettre en place et entretenir les structures d'équipements pastoraux	3	2	2	2	2	2
			2	2	2	0.5	1
CS13	Suivre la progression de la sédimentation	3	10	10	10	10	10
			0	2	2	0	0
CS18	Suivre la migration prénuptiale du Courlis corlieu	3	5	5	5	5	5
			5	0	0	0	0
CS19	Réaliser un suivi des populations de rapaces hivernants	3	2	2	2	2	2
			0	0	0	1	0
CS20	Suivre la migration prénuptiale à la pointe de l'Aiguillon	3					
			0	0	0	0	0
CS22	Réaliser le Butterfly Monitoring Scheme (BMS) - RNF	3	20	20	20	20	20
			0	0	0	0	0
CS26	Tester et assurer le programme Halte Migratoire	3	20	20	20	20	20
			0	0	0	2	0
CS27	Assurer un ILA « orthoptères »	3	10	10	10	10	10
			0	0	0	0	2
CS29	Suivre les populations de moustique et l'impact des traitements	3	10	10	10	10	10
			5	5	5	0	0
CS31	Concevoir un protocole de suivi des populations de batraciens et de reptiles	3		4			4
			0	0	2	0	6
CS33	Inventorier les algues (macro & micro), mousses, lichens et champignons	3					
			0	0	0	0	0
CS34	Assurer le suivi annuel de la qualité des peuplements benthiques pour contribuer à l'évaluation des habitats littoraux - RNF	3	4	4	4	4	4
			6	4	4	6	3
CS6	Suivre le dérangement des oiseaux d'eau	3	15	15	15	15	15
			15	0	0	0	0
CS9	Assurer les suivis écologiques nécessaires à évaluer les mutations écologiques dans les zones de prélèvement faisant l'objet de programmes environnementaux	3	10	10	10	10	10
			10	10	10	5	9
EI1	Suivre la migration prénuptiale la Barge à queue noire	3	10	10	10	10	10
			30	20	20	17	20
MS11	Participer à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage	3	1	1	1	1	1
			1	0.5	0.5	0.5	0.5
MS23	Rédiger le règlement intérieur de la RNN	3	1	1	1	1	1
			1	0	0	0	0
MS24	Assurer le référencement informatique de toutes les archives papier de la RN (dossier, rapports) afin de pouvoir les mobiliser rapidement en cas de besoin	3	20	20	20	20	20
			20	20	20	0	0
MS29	Participer à l'application du plan de gestion – partie faune – de la réserve de la pointe d'Arçay	3	2	2	2	2	2
			2	3	3	2	2
MS37	Participer aux réseaux locaux d'étude et de valorisation des zones humides	3	1	1	1	1	1
			1	6	6	7	15
MS41	Assurer une synthèse des données hydrauliques	3	4	4	4	4	4
			0	0	0	0	0
PA1	Réaliser des animations pédagogiques « grand public »	3	8	8	8	8	8
			5	10	10	4	5.5
PA2	Réaliser des animations auprès des écoles locales	3	3	3	3	3	3
			1	0	0	0.5	0
PA3	Réaliser des animations auprès d'organismes de formation aux métiers liés à l'environnement	3	10	10	10	10	10
			6.5	10	10	5	3
PR1	Evaluer l'influence du bassin versant sur l'environnement côtier (qualité et productivité des eaux littorales)	3			3	3	3
			0	0	0	20	0

PROVISOIRE

PR2	Modéliser le fonctionnement sédimentaire de la baie	3			5	5	5
			0	0	0	0	2
PR3	Evaluer la dynamique sédimentaire et son impact sur la production primaire benthique	3					5
			0	0	0	0	0
PR4	Evaluer la capacité du Marais poitevin comme zone de gagnage pour les anatidés	3	45	45	45		
			30	17	8	40	394
PR5	Poursuivre le programme de recherche sur les régimes alimentaires et comportements des limicoles sur la vasière	3	15	15			
			0	12	12	12	12
PR6	Participer aux programmes de recherche visant à la compréhension du fonctionnement de la baie de l'Aiguillon	3					
			0	0	0	0	0
SP10	Participer aux plans de contrôle départementaux	3	1	1	1	1	1
			0	0	1	1	1

Annexe 2 : Bilan des opérations réalisées par priorité depuis 2013

	Opérations de priorité 1	Opérations de priorité 2	Opérations de priorité 3	TOTAL
Nombre de jours prévus en depuis 2013	1587,5	816	1074	**3477,5**
Nombre de jours réalisés depuis 2013	2021,5	1243,5	731	**3996**

PROVISOIRE